

Biens de luxe pour installations de luxe

Les fumeurs paieront les Jeux

● \$90 millions de plus en taxe sur le tabac

par Gilles Lesage

QUEBEC — Pour financer le déficit d'un milliard des Jeux olympiques, les Québécois verseront \$90 millions par année en taxe additionnelle sur le tabac.

La mesure a été annoncée hier soir par le ministre des Finances dans son discours du budget 1976-77.

De plus, les Montréalais, que leur administration municipale le veuille ou non, devront prendre à leur charge \$200 millions, en plus des intérêts liés aux déboursés de la ville.

"Nous avons décidé de taxer un bien de luxe pour financer ce qui nous apparaît être des installations de luxe", a expliqué M. Raymond Garneau en annonçant une taxe spéciale sur les tabacs.

Ainsi, depuis minuit hier soir, l'impôt sur les cigarettes est passé de 2/5 à 4/5 de cent par cigarette et l'impôt sur le prix de vente des cigares et du tabac passe de 20% à 25%.

Le produit de cette hausse fiscale sera versé directement à la Régie des installations olympiques (RIO), qui devra l'affecter en totalité, tout comme les recettes provenant de la loterie olympique, au remboursement du capital et au paiement des intérêts sur les emprunts.

● Montréal assumera sa part: \$200 millions

Selon les plus récentes estimations, la Régie prévoit que le Parc olympique, une fois terminé, aura nécessité des investissements globaux de \$987 millions, auxquels s'ajoutent \$85 millions pour le Village olympique, et \$141 millions pour les autres installations sportives construites par la ville de Montréal.

D'autre part, les dépenses du Comité organisateur des Jeux olympiques (CÔJO) sont évaluées à \$203 millions, ce qui porte l'ensemble des déboursés à \$1,416 millions.

Les différents programmes de revenus produiront, d'ici la fin des Jeux, quelque

\$420 millions. C'est donc dire que le coût net — M. Garneau, comme M. Drapeau, évite de parler de déficit — une fois les constructions terminées, atteindra près de \$1 milliard, environ \$140 millions de travaux à compléter après les Jeux.

On doit donc financer \$860 millions avant les Jeux. Montréal devra en absorber \$200 millions, plus les intérêts. "Il est normal, dit M. Garneau, que l'administration municipale de Montréal supporte une partie des coûts d'équipements sportifs dont la métropole sera la principale bénéficiaire."

Voir page 6: Les Jeux

faits saillants

QUEBEC — Voici les faits saillants du budget 1976-77 de M. Raymond Garneau:

Les Québécois verseront \$300 millions de plus annuellement pour financer les programmes de santé;

La hausse de la taxe sur les tabacs rapportera \$90 millions de plus par année qui serviront à éponger le déficit olympique;

Le déficit des Jeux olympiques sera de \$1 milliard, dont le financement se fera de la façon suivante: \$200 millions par la ville de Montréal; \$800 millions au moyen d'emprunts par la Régie des installations olympiques, qui les remboursera en sept ans à même les recettes de la loterie olympique, et au moyen de la hausse de taxe sur les tabacs;

L'abolition du statut fiscal privilégié dont jouissent les compagnies de portefeuille;

Une nouvelle réduction de 20% de l'impôt successoral;

Plafonnement de l'indemnité accordée à ceux qui perçoivent pour le gouvernement certaines taxes à la consommation;

Maintien du plafond de 10% sur l'augmentation de la valeur imposable de tout immeuble pour fins scolaires;

Abaissement additionnel de 5 cents du taux d'impôt foncier normalisé;

Remboursement aux personnes âgées d'une partie de l'impôt foncier scolaire;

Les municipalités pourront lever et percevoir des droits sur les transferts de propriétés immobilières;

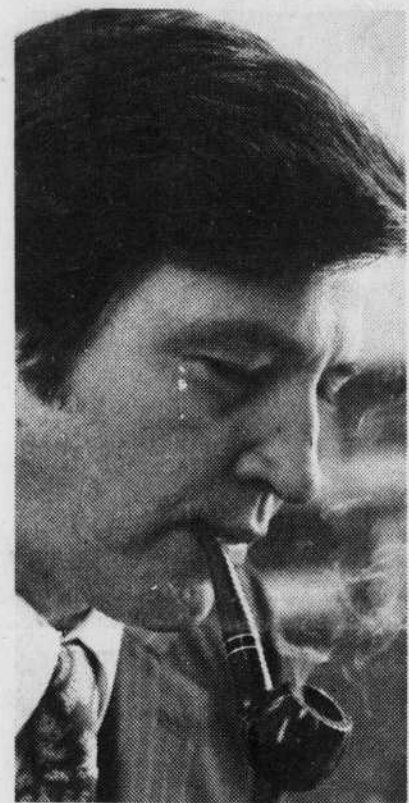
Imposition d'une taxe sur l'achat d'immeubles pour fins spéculatives par des personnes ne résidant pas au Canada;

Dépenses de \$9,970 millions, revenus de \$9,340 millions, et déficit de \$630 millions en 1976-77;

Croissance des dépenses limitée à 13% comparativement à 14.7% l'an dernier, et à 22.6% en 1974-75;

Les sociétés d'Etat porteront leurs investissements à plus de \$2 milliards, soit une hausse de 33%;

Réaménagement de la taxe de vente touchant les achats effectués par les entreprises de transformation.



Raymond Garneau

Des hausses de taxes de \$400 millions dans un budget de \$10 milliards

par Gilles Lesage

QUEBEC — Les Québécois paieront annuellement \$400 millions en taxes additionnelles au trésor québécois.

Ils verseront \$300 millions de plus pour financer les programmes de santé, tandis que \$90 millions s'envoleront en fumée — taxe sur les tabacs — pour éponger le déficit olympique, et que diverses autres taxes ajouteront quelques dizaines de millions aux revenus soit de l'Etat, soit des municipalités.

C'est ce qui ressort du discours sur le budget 1976-77 présenté hier soir à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

M. Raymond Garneau avait promis de

dire la vérité, il a tenu parole, du moins en bonne partie. Son budget est marqué au coin de l'austérité — aucun nouveau programme n'est lancé — et d'une marge de manœuvre lourdement hypothéquée par le déficit d'un milliard des Jeux olympiques de Montréal.

Ainsi qu'on le prévoyait, l'impôt sur le revenu n'est pas haussé, mais il n'est pas indexé non plus, de sorte que son rendement continue d'être gonflé par l'inflation. La taxe de vente n'est pas touchée non plus, mais le gouvernement récoltera plus d'argent, et de façon moins douloureuse, parce qu'il est pris à la source, en haussant les contributions aux programmes de santé.

M. Garneau prévoit des dépenses de

\$9,970 millions, des revenus de \$9,340 millions, et un déficit budgétaire de \$630 millions, par rapport à \$900 millions l'an dernier.

Le gouvernement voulant limiter à 13% l'augmentation des dépenses, les dépenses imprévues en cours d'exercice ne devront pas être supérieures à la part des crédits votés mais non utilisés. "C'est ainsi, par exemple, précise le ministre, que dans le cadre des négociations collectives en cours, toute addition importante aux offres actuelles nécessitera le recours à de nouvelles sources de financement."

Pour l'heure, les emprunts prévus sont de \$986 millions, comparativement à \$1,206 millions en 1975-76. Le budget vise les objectifs suivants, a dit le ministre:

● Consolidation des finances publiques axée sur le plafonnement de la croissance des dépenses, de façon à réduire le déficit budgétaire; sur la réforme du mode de financement des programmes de santé; et sur le paiement de subventions dues aux commissions scolaires;

● Appui aux investissements privés par une participation importante des sociétés d'Etat à certains projets d'envergure, et par une réforme de la taxe de vente touchant les achats faits par les entreprises;

● Elargissement du champ de taxation des municipalités;

● Imposition d'une taxe visant à restreindre l'achat d'immeubles pour fins spéculatives par des personnes ne résidant pas au Canada;

● Financement des Jeux olympiques.

Pour éponger la dette milliardaire des Jeux, M. Garneau a décidé de "taxer un bien de luxe pour financer ce qui nous apparaît être des installations de luxe".

C'est ainsi que la taxe sur les tabacs est augmentée depuis minuit hier soir. Cette taxe spéciale rapportera \$75 millions à la Régie des installations olympiques en 1976-77, et sur une base de douze mois, le rendement de cette taxe sera de \$88 millions en 1977-78.

Voir page 6: Le budget

Auguste Choquette invité à s'expliquer

par Michel Guénard

OTTAWA — L'avocat montréalais Auguste Choquette et ancien député libéral de Lotbinière aux Communes témoignera devant le Comité des privilèges et élections. Me Choquette devra expliquer les raisons qui l'ont porté à déclarer jeudi dernier devant une chambre correctionnelle présidée par le juge Stephen Cudihy que "si toutes les personnes qui avaient reçu ou donné des pots-de-vin de \$600 ou \$700 dans leur vie étaient arrêtées, la moitié des députés seraient incapables de siéger."

Rejoint hier à son bureau, l'avocat montréalais a déclaré au DEVOIR "qu'il répondrait à toutes les questions pertinentes que ses anciens collègues voudraient bien lui adresser".

Reuni hier sous la présidence du député de Lachine, M. Rod Blaker, le Comité permanent des privilèges et élections a examiné au préalable les notes sténographiques de la Cour des sessions de la paix, les rapports de presse qui en ont été tirés ainsi qu'un condensé historique des droits et privilèges des députés avant "d'inviter" à l'unanimité Me Choquette devant eux.

Selon la documentation préparée par le conseiller légal de la Chambre des communes, Me Joseph Maingot, "la gravité de l'allégation est indiquée par le fait que la corruption ou tentative de corruption d'un parlementaire est une infraction criminelle et l'article 76 du règlement de la Chambre ajoute que le fait d'offrir de l'argent ou quelque autre avantage à un député à la Chambre des communes, en vue de favoriser toute opération pendante ou devant être conduite au Parle-

ment, constitue un délit qualifié de "high crime and misdemeanor" et tend à la subversion de la Constitution".

L'exposé juridique de Me Maingot ajoute que "pour constituer un outrage aux privilèges d'un député, une déclaration portant sur la conduite d'un député dans sa qualité de député, n'a pas à être fautive mais doit tendre à abaisser la Chambre aux yeux du public".

Quant à la notion même de privilège parlementaire, elle est définie comme les "droits et immunités dont peuvent se prévaloir tous et chacun des députés; à savoir, la liberté d'expression, le privilège d'échapper à tout emprisonnement décrété par un tribunal civil tant que la Chambre siège, le droit de refuser de faire partie d'un jury et de comparaître à titre de témoin".

En tant qu'assemblée, la Chambre des

Voir page 6: Auguste Choquette



Me Auguste Choquette

Anglophones contre francophones

Bourassa propose un troc aux grandes entreprises

par Pierre O'Neill

La faible proportion d'anglophones dans la fonction publique québécoise apparaît anormale au gouvernement Bourassa qui se propose de corriger ce déséquilibre.

En échange de cette promesse, le premier ministre a tenté hier de convaincre les dirigeants de grandes entreprises de faire une meilleure place aux francophones. Il était conféré avec un dîner-causerie du colloque organisé par l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Montréal sur "la présence francophone dans l'administration des entreprises canadiennes".

Devant cet auditoire majoritairement anglophone, M. Bourassa a fait valoir que l'augmentation du nombre de francophones à l'administration de l'entreprise et du nombre d'anglophones à la fonction publique est une "ouverture" indispensable, susceptible de favoriser une "meilleure" intégration à la culture québécoise. Par delà les tensions inévitables, il voit en cela une excellente façon d'améliorer le climat et de générer "un plus grand progrès".

Tout en reconnaissant l'impossible mission de réaliser au Québec une politique linguistique qui satisfasse pleinement les deux groupes culturels, M. Bourassa a

souligné le "courage politique" de son gouvernement puis il a prévenu les chefs d'entreprises que le travailleur québécois doit pouvoir trouver chez lui "un milieu de travail qui respecte sa culture".

Autrement, a dit le premier ministre, la frustration de la majorité peut devenir source de nouvelles tensions, détériorer

le climat et compromettre la croissance économique de la société.

Le ministre responsable de l'application de la loi 22, M. Fernand Lalonde, est également intervenu au cours de cette rencontre pour tenter de rassurer les chefs d'entreprises. Il a notamment promis que la Régie de la langue française

possèdera sous peu les instruments qui permettront d'évaluer le degré d'intensité d'usage du français dans l'entreprise. Le gouvernement entend aussi imposer des programmes de francisation, strictement dans les cas où ce sera jugé indispensable. "Il faut éliminer les arbitraires et ne pas être à la merci d'humeurs de fonctionnaires."

C'était la première fois que tant d'administrateurs anglophones prestigieux se déplaçaient de l'Ouest et de l'Ontario pour venir discuter au Québec de politiques linguistiques et de la présence de francophones dans l'entreprise. Pour être admis à participer au colloque des HEC, il fallait être au minimum vice-président exécutif, sinon président d'une entreprise comptant 500 employés ou plus. Ils étaient hier 225 chefs d'entreprise, dont 75% anglophones et 40% de l'Ontario. Une cinquantaine d'autres participants, invités spéciaux, venaient du milieu universitaire et d'organismes tels que la Chambre de commerce, le Conseil du patronat et la Régie de la langue française.

Les délibérations se sont déroulées à huis clos et les journalistes furent tenus à l'écart, sauf pour le dîner-causerie, le cocktail et quelques réunions d'information. C'est ce qui a permis, selon les orga-

nismes du colloque, de savoir ce que pensent réellement les dirigeants d'entreprises sur les revendications des francophones et d'être enfin éclairés sur les réticences qu'ils nourrissent à cet égard.

Du monde canadien des affaires, les

Voir page 6: Un troc

au sommaire

depuis 1970: un éditorial de Claude Ryan

■ Le coût de l'UN: une analyse de Michel Roy

■ Quand le tocsin fait place au glas: un commentaire de Jean-Claude Leclerc

■ Air Canada cherchera une autre formule

■ Le bridge

— page 16

■ Wagner est en faveur de l'élargissement de la peine de mort — page 2

■ Le RIO fait des mises à pied et renvoie des entrepreneurs mous

■ Le commando du 144 propose de payer par chèque la cotisation spéciale — page 3

■ Les finances publiques

cooprix

trois magasins pour vous servir

— 1420 Est Legendre - Mt.
— 3600 Est St-Joseph - Mt.
— 1133 Shevchenko - Lasalle

coop

dussault

la grande Librairie du 895 5^e saint-laurent

lundi	9 à 5h30
mardi	9 à 5h30
merc.	9 à 5h30
jeudi	9 à 9h
vend.	9 à 5h
samedi	9 à 5h

L'Opposition veut des mesures

Chômage: un record de 15 ans

OTTAWA (PC) — Les partis d'opposition aux Communes réclament des mesures spéciales pour contrer le chômage, qui a atteint un taux de 7,4% à la fin d'avril, le plus haut niveau enregistré pour cette période de l'année depuis 1961.

Mais le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a refusé de s'engager formellement, précisant toutefois que le budget du 25 mai prochain devra concilier les efforts contre le chômage avec la lutte contre l'inflation.

M. Macdonald se refuse également à commenter les prévisions selon lesquelles le chômage dépassera 8% d'ici la fin de 1976, comme l'a soutenu le critique du Parti conservateur, M. Sinclair Stevens. Il faudra attendre le discours du budget pour connaître l'analyse, les prévisions et les programmes du gouvernement Trudeau et pour savoir comment le Canada entend sortir du dilemme posé par l'inflation et le chômage.

De son côté, le ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre, M. Robert Andras, a dit que le gouvernement fédéral continuait d'œuvrer de concert avec l'entreprise privée pour promouvoir l'embauche d'étudiants au cours de l'été. Aucun crédit additionnel n'est cependant prévu pour l'instant en vue d'instaurer des programmes spéciaux du genre de Perspectives-Jeunesse.

Statistique Canada révèle que le pays comptait 769.000 chômeurs à la fin d'avril, à savoir 10.000 de plus qu'à la fin du mois précédent.

Le taux national du chômage, qui était de 6,9% à la fin de mars, passe donc à 7,4% à la fin d'avril. Il s'agit du plus haut taux enregistré depuis le début de 1976. A la même période en 1975, le taux s'établissait à 7% comparativement à 7,4% cette année.

Le Québec demeure au-dessus de la moyenne canadienne, avec un taux de 8,3% par rapport à 7,7% à la fin de mars, mais arrive au quatrième rang, derrière la Nouvelle-Écosse, la Colombie Britannique, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, qui conserve son record du plus haut taux de chômage au Canada.

Pour la première fois, Statistique Canada a publié des données pour l'île du Prince Édouard qui enregistre un taux de chômage de 8,1%. Le chômage a grimpé dans six des neuf autres provinces. Il a légèrement fléchi au Nouveau-Brunswick et au Manitoba tandis qu'il est demeuré stable en Saskatchewan.

A la fin d'avril, le taux dans les diverses provinces s'établissait comme suit: Terre-Neuve, de 13,4% à 14%; Nouveau-Brunswick, de 11,5% à 11,2%; Colombie Britannique, de 8,7% à 9,7%; Nouvelle-Écosse, de 8,2% à 9,1%; Québec, de 7,7% à 8,3%; Île-du-Prince-Édouard, 8,1%; Ontario, de 6,2% à 6,5%; Manitoba, de 4,9% à 4,5%; Alberta, de 3,8% à 4,1%; Saskatchewan, de 4,0% à 4,0%.

La hausse enregistrée en avril a surtout frappé les travailleurs de 25 ans et plus, passant de 3,8% à 4,4% chez les hommes et de 6,1% à 7,1% chez les femmes de ce groupe d'âge.

Avec l'arrivée prochaine des étudiants sur le marché du travail, on prévoit une nouvelle hausse du chômage en mai et juin, l'augmentation se faisant alors sentir particulièrement chez les moins de 25 ans.



Construite en 1794, la maison Le Noblet-Duplessis, à Contrecoeur, vient d'être reconnue monument historique. Elle servit notamment au cours de son histoire de lieu de rendez-vous pour les patriotes de 1837-1838.

La maison Le Noblet-Duplessis reconnue monument historique

La maison Le Noblet-Duplessis, construite en 1794 dans le village de Contrecoeur et qui fut un lieu de rendez-vous pour les patriotes de 1837, vient d'être reconnue monument historique par le ministre des Affaires culturelles.

C'est ce qu'a annoncé, hier, M. Jean-Paul L'Allier, qui a également fait part qu'un avis d'intention de classement avait été donné pour reconnaître à titre de monument historique l'église Saint-Pierre Apôtre à Montréal.

La maison Le Noblet-Duplessis tient son nom du notaire du même nom qui en fut propriétaire de 1811 à 1840. Un autre notaire, Jean-Marie Richard, qui fut député du comté de Verchères à l'Assemblée législative du Québec de 1921 à 1927, en fut aussi propriétaire. C'est dans cette maison que fut tournée une partie du film Kamouraska.

Située au numéro 182 de la rue Sainte-Trinité, la maison Le Noblet-Duplessis fait partie d'une vaste propriété boisée sur le littoral du Saint-Laurent. Elle constitue une sorte de zone tampon entre le secteur industriel et la partie résidentielle du village de Contrecoeur.

Il s'agit d'un bâtiment en bois de type québécois dont le toit est à deux versants. Au milieu du XIXe siècle, il devait subir certaines transformations qui ont dérogé à son style original alors que l'on ajoutait trois grosses lucarnes de style néo-gothique et une large galerie ornée de colonnes. À l'intérieur, la menuiserie est faite de grosses moulures, les plafonds

sont de planches à joints apparents, et les poutres sont habillées de planches.

En ce qui a trait à l'église Saint-Pierre-Apôtre, il s'agit d'un avis de classement qui empêche toute modification à l'édifice jusqu'à ce qu'il soit reconnu monument historique.

L'avis porte tant sur l'église que sur les biens mobiliers et immobiliers qui en sont partie intégrante.

Cet édifice, situé au 1201, rue de la Visitation, face à la Maison de Radio-Canada dans le quartier Centre-sud, est la propriété depuis toujours des Oblats de Marie-Immaculée. Construite en pierre de taille en 1851, cette église est l'œuvre de l'architecte Victor Bourgeois. Elle représente l'un des plus beaux exemples de l'architecture néo-gothique de Montréal, et comporte des vitraux et des boiseries exceptionnelles. Malgré que le presbytère et l'école adjacents forment avec l'église un ensemble architectural intéressant, seule l'église est protégée par l'avis d'intention de classement.

Le ministre a également classé monument historique la maison Augé, située aux numéros 991 et 993 de la rue Saint-Louis, à Terrebonne. Construite à la fin du XVIIIe siècle par le maître Joseph Augé, cette maison est en pierre des champs avec une façade en pierre de taille. Déjà les maisons Bélisle et Tremblay ont été reconnues monuments historiques à Terrebonne, et avec la maison Augé, elles assurent la protection d'une partie du vieux village de Terre-

bonne, face à l'île des Moulins.

Au cours des derniers jours, le ministre des Affaires culturelles a également classé à titre de monuments historiques plusieurs constructions des XVIIIe et XIXe siècles. Il s'agit du moulin à vent, Séguin, à Repentigny, construit en pierres des champs et dont l'origine serait du régime français; de la maison Chalifour, avenue Sainte-Thérèse, à Beauport, une maison en pierre d'inspiration française datant du XVIIIe siècle; du bureau d'enregistrement de Richmond, un édifice de briques rouges construit en 1860; et de la maison Nicole Saia, boulevard Marie-Victorin, à Boucherville, une construction en pierre des champs.

Deux avis d'intention de classement ont aussi été donnés pour le moulin à vent et la maison Menier à l'île Perrot. Il s'agit de deux édifices qui seront restaurés entièrement dès l'application du classement, et à qui on redonnera leur fonction originale. La maison aurait été construite au début du XVIIIe siècle alors que le moulin l'aurait été au début du siècle suivant.

Enfin le ministre a fait part que la Direction générale du patrimoine de son ministère a entrepris l'analyse de l'architecture traditionnelle de la municipalité de Boucherville dans le cadre d'études d'inventaire architectural du couloir fluvial Montréal-Sorel. Cette analyse permettra de constituer un répertoire complet de tous les immeubles de cette municipalité. La prochaine étude sera effectuée à Varennes.

Wagner est en faveur de l'élargissement de la peine de mort

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Invoquant la menace du crime organisé, le député conservateur de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, s'est prononcé hier aux Communes pour le maintien de la peine de mort, dont l'application devrait être en outre élargie dans tous les cas de meurtre prémédité ou accompli de sang-froid au cours d'une évasion ou d'un attentat à main armée.

De retour d'une période de repos de plusieurs semaines, M. Wagner prenait la parole dans le cadre du débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-84, qui propose l'abolition totale de la peine capitale contre une prolongation des peines d'emprisonnement ainsi qu'un resserrement des conditions de libération pour les cas de meurtre.

M. Wagner s'est dit convaincu que le meurtrier professionnel, soit le tueur à gages, l'assassin professionnel, le spécialiste du hold-up ou du massacre des témoins gênants, ne mérite pas de vivre et qu'il n'est pas prudent de le laisser vivre.

"C'est ma conviction profonde que, dans la conjoncture actuelle, et particulièrement à cause de l'existence du crime organisé, la peine de mort demeure nécessaire pour prévenir, si possible, et, il faut le dire, pour châtier l'assassinat prémédité", a affirmé M. Wagner.

Il a soutenu que la peine capitale demeure l'ultime sauvegarde contre les menées du crime organisé, à la lumière de l'expérience acquise au domaine de la justice, notamment à titre de ministre de la Justice et de procureur général du Québec et de juge.

Selon M. Wagner, il appartient au gouvernement de prouver hors de tout doute que l'abolition de la peine capitale et les solutions de rechange qu'il propose vont protéger la société canadienne plus efficacement et contribueront à mettre un terme aux meurtres prémédités.

De 1962 à 1964, le taux des meurtres au Canada est passé de 1,2 à 2,4 par 100.000 de population, rappelle M. Wagner, indiquant que durant cette période, sauf deux ou trois exceptions, la peine de mort n'a pas été appliquée.

En 1967 et en 1973, le Parlement fédé-

ral a adopté pour des périodes de cinq ans des législations abolissant partiellement la peine de mort, qui est présentement réservée aux meurtriers de policiers ou de gardiens de prison; depuis ce temps, le Cabinet s'est cependant prévalu de son pouvoir de commuer les sentences de mort en peine d'emprisonnement.

Défendant le principe même de la peine capitale, M. Wagner, a soutenu que la "sagesse séculaire a toujours reconnu le droit que possède l'autorité politique de recourir à la peine de mort contre les auteurs de crimes particulièrement abjects, et spécialement de l'assassinat prémédité, et pour prévenir leur multiplication".

A l'appui de sa thèse, M. Wagner cite le dernier communiqué de la Conférence catholique canadienne, qui ne nie pas à l'État le droit d'imposer la peine capitale si les circonstances l'exigent.

Le député de Saint-Hyacinthe rappelle en outre les propos du pape Pie XII, qui en 1952, affirmait qu'il "est réservé au pouvoir politique de priver le condamné du bien de la vie en expiration de sa faute après que, par son crime, il s'est dépossédé de son droit à la vie".

À la présidence du tribunal antidumping

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a annoncé la nomination de M. Guy D'Avignon à la présidence du Tribunal antidumping.

Agé de 53 ans, M. D'Avignon a assumé la direction générale d'Information Canada de juillet 1972 au début de la présente année, alors que cette agence gouvernementale a disparu dans le cadre des coupures budgétaires fédérales.

Dans la période intérimaire avant d'entrer en fonction au Tribunal antidumping, soit le 1er juillet, M. D'Avignon fait office de conseiller spécial au Conseil privé.

L'Alliance tient aux classes d'accueil pour les immigrants

par Angèle Dagenais

L'Alliance des professeurs de Montréal réclame le maintien des classes d'accueil aux niveaux élémentaire et secondaire et recommande à la Commission des écoles catholiques de Montréal de cesser toute inscription directe des immigrants dans les classes régulières.

C'est ce qui ressort d'un dossier préparé par un comité de professeurs de classes d'accueil de la CECM après consultation des enseignants aux immigrants, dossier rendu public hier par le président de l'Alliance, M. Pierre Le-maire.

Constituées en 1969, les classes d'accueil de la CECM ont été conçues pour accueillir les immigrants d'âge scolaire qui ne parlent pas ou que très peu le français. Les étudiants sont regroupés selon leur âge et leur connaissance de la langue; ceux qui, âgés de 4 à 17 ans, n'ont aucune connaissance de la langue française, prennent environ 10 mois pour franchir les différentes étapes du programme avant de s'intégrer au secteur régulier.

Or, selon le groupe d'étude de l'Alliance, la CECM a décidé brusquement de changer les modalités d'intégration des immigrants, cette année, en favorisant l'inscription des élèves aux classes régulières de leur milieu et en prescrivant "l'insertion directe" de quelque 75 jeunes immigrants, en novembre dernier, dans les classes de l'élémentaire et du secondaire.

L'Alliance des professeurs de Montréal considère que dans la conjoncture actuelle, quelles que soient les lacunes du service d'accueil, les enfants d'immigrants des niveaux élémentaire et secondaire doivent nécessairement maîtriser la langue française avant de pouvoir être intégrés dans les classes régulières et fonctionner avec un certain rendement. De plus, le service d'accueil fournit à l'étudiant des conditions plus favorables à l'apprentissage de la langue, avec un matériel didactique adéquat, un personnel compétent et des classes plus petites (environ 15 à 17 élèves) que celles du système régulier.

Or au dire des membres de l'Alliance, l'insertion directe préconisée par la CECM pose à l'enseignant du secteur régulier de "sérieux problèmes pédagogiques". Le professeur ne peut consacrer au jeune immigrant le temps nécessaire à son intégration dans des classes de 30 étudiants et, par surcroît, la très grande homogénéité des classes du secteur français (96% des enfants proviennent de familles

canadiennes-françaises) tend à "marginaliser" le non-francophone.

Par ailleurs, la CECM a engagé 25 enseignants spécialisés pour assister les enseignants réguliers impliqués dans l'expérience de l'insertion directe. Ces spécialistes regroupent les immigrants en les "sortant régulièrement des classes" pour leur dispenser des cours d'appoint devant favoriser un apprentissage plus rapide de la langue française. Selon l'enquête menée par l'Alliance, ces cours d'appoint sont donnés à raison de 2 à 5 périodes de 63 minutes en moyenne par semaine, au secondaire, et de 5 périodes de 30 minutes, à l'élémentaire. Le comité d'étude juge ces cours nettement insuffisants pour acquérir une connaissance suffisante de la langue, si on les compare aux classes d'accueil qui prennent en moyenne un an à plein temps pour réaliser cet objectif.

Pour toutes ces raisons, en plus du fait non moins troublant que sur les 75 enfants intégrés directement en novembre il n'en restait qu'une trentaine en février dans les classes francophones de la commission scolaire, l'Alliance recommande le maintien des classes d'accueil déjà existantes et l'ouverture d'autres classes dans les quartiers où habitent les immigrants afin de faciliter leur intégration à leur milieu et de minimiser les déplacements des enfants et réduire d'autant les coûts de transport scolaire.

Selon M. Robert Attar, créateur et directeur du service d'accueil de la CECM, il n'est pas question de fermer les classes d'accueil où plus de mille élèves sont attendus en septembre prochain mais, a-t-il souligné, il n'existe pas qu'une seule formule d'intégration et le milieu doit prendre ses responsabilités.

M. Attar, qui doit déposer la semaine prochaine un volumineux dossier à l'assemblée des commissaires de la CECM sur l'ensemble des politiques d'accueil, reconnaît que les élèves sont déplacés trop loin de leur milieu pour suivre les classes d'accueil et que l'idéal serait que chaque enfant fréquente l'école de son quartier tout en recevant l'aide dont il a besoin. Il a précisé que la CECM tend vers une décentralisation de ses classes d'accueil aux immigrants et déplore le fait que l'Alliance n'ait pas eu la patience d'attendre la présentation du document officiel jeudi prochain.

M. Attar est d'avis toutefois que l'accueil est l'affaire de tout le monde et l'école régulière devra se faire "accueillante", quelles que soient les formules envisagées par la commission scolaire.

Une commission de Sauvons Montréal pour la conception de l'environnement

par Bernard Descôtiaux

Voulant faire contre-poids à l'administration municipale de Montréal, qui refuse systématiquement d'organiser une consultation des citoyens lors de la préparation de règlements de zonage et de concours d'aménagement, Sauvons Montréal a annoncé hier la mise sur pied de la "Commission pour l'avenir de Montréal", dont l'un des objectifs est de démontrer que les citoyens peuvent contribuer à la conception de l'environnement urbain.

Cette Commission, qui est composée de 15 citoyens de Montréal, inaugurera ses travaux comme il se doit en tenant

une audience publique sur l'aménagement du centre-ville de Montréal, dont les plans se préparent dans les bureaux du Service municipal d'habitation et d'urbanisme.

La préparation de ce canevas a été annoncée il y a deux mois par l'administration municipale, mais elle était réclamée depuis longtemps par l'opposition à l'hôtel de ville, ainsi que par divers groupes de pression, dont Sauvons Montréal. Malgré quelques tentatives des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal, l'administration du maire Drapeau n'a cependant jamais voulu associer la population à la préparation de ce schéma, par la tenue d'audiences publiques.

Sauvons Montréal vise à faire la preuve que la participation du public dans un tel cas est possible, a-t-on expliqué au cours d'une conférence de presse, hier midi, mais aussi à faire connaître aux divers gouvernements quels sont les besoins des citoyens, tout en cherchant à accroître l'attention publique envers les problèmes auxquels sont confrontés quotidiennement les Montréalais et à promouvoir une planification communautaire.

La première audience de la Commission se tiendra le 29 mai, de 9 h 30 à 18 h, à l'église Saint James United, au 463 de la rue Sainte-Catherine ouest. Groupes et particuliers sont invités à soumettre

des mémoires de 1.000 à 2.000 mots recommandant des solutions aux problèmes suivants: pauvreté, santé et bien-être, problèmes ethniques, logement, décentralisation du pouvoir, structure de l'environnement, espaces verts, édifices, utilisation du terrain, transport, zonage, conservation, écologie. Les propositions devront cependant se restreindre au centre-ville.

Cette première audience publique sera suivie au cours de l'été d'une série de rencontres à travers les différents quartiers, en collaboration avec des groupes locaux, dans le but de recueillir des informations concernant les besoins spécifiques de chacun des quartiers.

Une seconde audience publique pourrait éventuellement suivre ces rencontres, mais portant sur le complexe urbain de Montréal dans tout son ensemble.

C'est la deuxième fois à Montréal qu'une commission de ce genre est mise sur pied. La première fois, on s'était plus particulièrement penché sur le problème causé par la construction de l'autoroute est-ouest.

Sauvons Montréal a réuni, pour former la commission, les personnes suivantes: Helen Bastien, coordonnatrice des groupes de consommateurs au Centre de services sociaux Ville-Marie; Carlos Borges, un travailleur social au CLSC Saint-Louis; Hélène Brunette, animatrice au POPIR;

Serge Carreau, professeur à l'École d'architecture de Montréal; Pierre Cyr, avocat de la Clinique juridique Saint-Louis; Françoise Dizengrèl, travailleuse sociale au SUCO; Vaughan Dowie, organisateur communautaire; André Dubé, travailleur hospitalier; Ziggy Finkelstein, avocat à la Clinique juridique Saint-Louis; Michael Fish, architecte et directeur de Sauvons Montréal; Mona Forrest, coordonnatrice du Centre d'information et de référence des femmes; Peter Jacobs, professeur d'architecture; François Lehman, médecin au CLSC Centre-sud; Jacques Léveillé, professeur de Science politique à l'UQAM et Costa Markopoulos, ingénieur.

Michel Bélanger au Conseil des arts

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, a annoncé hier la nomination de M. Michel Bélanger, à la vice-présidence du Conseil des arts, pour un mandat de cinq ans.

M. Bélanger, qui est membre du conseil depuis 1974, est président de la Banque provinciale du Canada et membre du conseil d'administration de la Régie de la Place des arts, de Montréal.

Combattons la lèpre en Afrique, tendons une main généreuse à FAME PEREO

cooprix

DEVENEZ MEMBRE...

de la coopérative des consommateurs de
Montréal. C'est facile et c'est rentable

IL Y A TROIS MAGASINS COOPRIX À MONTRÉAL

L'assurance-maladie coûtera deux fois plus cher

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Les Québécois contribueront \$300 millions de plus cette année pour le financement des programmes de santé.

Le ministre des Finances a annoncé hier soir que la contribution à l'assurance-maladie est élargie de manière à financer une partie plus importante de l'ensemble des programmes de santé.

Le taux de contribution des particu-

liers, qui est actuellement de 0,8% du revenu net, passe à 1,5% à compter du 1er juin. La contribution maximale annuelle passe de \$125 à \$235 pour le salarié, et de \$200 à \$375 pour le travailleur autonome. À compter de la même date, les employeurs contribueront aussi 1,5% sur tout salaire versé après le 31 mai 1976.

Ainsi, un salarié qui gagne \$6,000 et contribue actuellement \$45,01 en paiera \$39,38 de plus par année; à \$10,000, le salarié versera \$65,80 de plus pour la santé; enfin, s'il gagne \$20,000, sa contribution de \$125 passe au niveau maximum de

\$235, soit \$100 de plus.

M. Raymond Garneau a insisté sur le fait que les revenus de la Régie de l'assurance-maladie du Québec ne seront aucunement touchés par cette mesure. En 1976-77, la contribution au financement des programmes de santé s'élèvera à \$720 millions dont \$420 millions pour l'assurance-maladie et \$300 millions pour l'assurance-hospitalisation.

Si importantes qu'elles puissent paraître, note le ministre, ces contributions ne représentent qu'une faible partie des

dépenses totales de plus de \$2,5 milliards que l'Etat consacra cette année au domaine de la santé. La différence proviendra, pour une partie, des revenus généraux du Québec, et pour une autre, du gouvernement fédéral dans le cadre des programmes à frais partagés.

Toutefois, le gouvernement fédéral a annoncé des plafonnements à ses paiements aux provinces au titre de l'assurance-maladie, et peut-être le fera-t-il aussi au titre de l'assurance-hospitalisation, à l'expiration de la pé-

riode prévue dans la loi actuelle. Ces plafonnements auront graduellement pour effet d'accroître encore davantage les pressions sur les finances des provinces, à moins qu'elles ne réussissent à renverser la tendance actuelle des coûts. M. Garneau a bon espoir que les arrangements fiscaux qui débiteront en avril prochain marqueront un pas important vers une véritable autonomie fiscale et administrative des provinces dans ces domaines.

Le ministre a expliqué que les gens doivent prendre conscience que quelqu'un

paie pour des services généralisés et gratuits au moment de leur utilisation.

Les dépenses du secteur de la santé représentent déjà 5,5% du produit provincial brut, alors qu'elles s'élèvent à seulement 4,2% en Ontario. De plus, le coût moyen d'une journée d'hospitalisation était estimée en 1974 à \$117 au Québec contre \$95 en Ontario. Selon M. Garneau, un tel écart est imputable en bonne partie au volume des effectifs et aux traitements du personnel puisque les salaires représentent plus de 75% des frais d'exploitation des hôpitaux.

la météo

Un vaste système dépressionnaire recouvrira le Québec pendant les prochains jours. Les nuages qui envahissent déjà la majorité de nos régions seront accompagnés d'averses et de quelques orages dispersés sur les régions du sud-ouest. Une faible poussée d'air froid apportera des flocons de neige sur le nord-ouest québécois. Demain, un lent dégelage surviendra sur l'ouest mais peu de changement est prévu ailleurs. Un léger refroidissement est prévu pour les jours à venir mais les températures seront très saisonnières.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec des averses de neige fondante ou de pluie. Ventoux. Minimum la nuit dernière de 4. Maximum de 4. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Régions de Chibougamau, de la Haute-Mauricie: nuageux avec des averses de pluie ou de neige fondante. Ventoux. Minimum la nuit dernière de 0. Maximum de 4 à 6. Aperçu pour demain: plutôt nuageux et quelques averses.

Régions des Laurentides, de l'Ou-

taouais, de Montréal: nuageux avec des averses et quelques orages dispersés. Minimum la nuit dernière de 7. Maximum de 14 à 16. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Régions de Québec, Trois-Rivières, du Lac St-Jean: nuageux avec des averses dispersées. Risque d'un orage. Minimum la nuit dernière de 6. Maximum de 14. Aperçu pour demain: plutôt nuageux et quelques averses.

Régions des Cantons de l'Est: plutôt nuageux avec des averses et quelques orages dispersés. Minimum la nuit dernière de 10. Maximum de 16 à 18. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Régions de Baie Comeau, de Sept-Îles: pluie passagère. Ventoux. Minimum la nuit dernière de 2. Maximum de 10. Aperçu pour demain: averses.

Régions de Rimouski, de la Gaspésie: pluie passagère en journée. Ventoux. Minimum la nuit dernière de 4. Maximum de 13 à 15. Aperçu pour demain: averses.

12 mai

par la PC et l'AP

Il y a cinq ans aujourd'hui, le 12 mai 1971, le gouvernement canadien annonçait, à la Chambre des communes, une nouvelle politique des ports nationaux leur accordant une plus grande autonomie.

1975 — Washington annonce qu'un cargo américain, le Mayaguez, a été arraisonné par la marine cambodgienne, dans les eaux internationales.

1972 — Le Metropolitan Museum of Art, de New York, annonce l'acquisition d'un Velasquez au prix de \$5,5 millions.

1958 — Les États-Unis et le Canada mettent sur pied le Commandement de la défense aérienne nord-américaine (NORAD).

1932 — Le corps du bébé de Charles Lindbergh, qui avait été enlevé, est découvert dans un bois du New Jersey.

1845 — Naissance du compositeur français Gabriel Fauré.

UN TROC

plus illustres figures qui ont marqué le déroulement de cette rencontre portent les noms de David M. Culver, président de Aluminium of Canada; Dan V. Plesch, président de la Brasserie Molson du Québec; Edmond Ricard, président de Imperial Tobacco et Robert C. Scrivener, président de Northern Telecom. Ils ont tous cinq animé un atelier de travail.

L'ancien ministre libéral, devenu vice-président de la Consolidated-Bathurst, M. Maurice Sauvé, dans une communication aux participants, a fait ressortir qu'au mois d'avril 1976, 84 des 91 plus importantes compagnies anglophones oeuvrant au Québec sont présidées par des anglophones. Le principal de l'Université McGill, M. Robert Bell, était également du nombre des invités à ce colloque.

LE BUDGET

Il faut financer un milliard, soit \$860 millions des maintenant, et \$140 millions après les Jeux, pour compléter les installations.

A elle seule, la Régie gouvernementale créée en novembre dernier en absorbera \$800 millions au moyen d'emprunts, tandis que la ville de Montréal devra combler la différence, soit \$200 millions, sans compter les intérêts.

La Régie remboursera ses emprunts avec les \$350 millions prévus par le prolongement de la loterie olympique à travers le Canada, d'ici la fin de 1979, et par les revenus de la taxe séculaire sur les tabacs, qui rapportera quelque \$90 millions l'an, ou plus de \$600 millions d'ici 1983.

La dette olympique, prévoit M. Garneau, sera ainsi éteinte au cours de l'année financière 1982-83.

Le ministre ne dit pas comment il s'y prendra pour convaincre le maire Jean Drapeau, qui se fait tirer l'oreille, que les contribuables montréalais devront absorber une part supplémentaire de \$200 millions et plus. Sans compter que les fa-

meuses pyramides du Village olympique seront vendues à la moitié de leur coût réel, estimé à \$100 millions après les Jeux. M. Garneau ne dit rien du sort des installations olympiques après les Jeux, ni du financement pour leur entretien.

La consolidation des dépenses publiques, amorcée par les mesures d'austérité décrétées un peu partout lors des prévisions il y a un mois, est renforcée par des mécanismes qui tendent à associer davantage les coûts aux services offerts à la population. Ainsi, les cotisations de l'assurance-maladie ont été augmentées pour financer une partie de l'assurance-hospitalisation. Désormais, le maximum payable sera de \$233 par année pour le salarié qui gagne \$20,000 ou plus, et de \$375 pour le travailleur autonome.

D'autre part, pour assainir les finances scolaires, le ministre s'engage à verser, dès cette année, les \$145 millions de subventions dues aux commissions scolaires au 30 juin 1976. Pour l'avenir, le paiement des subventions d'équilibre budgétaire sera graduellement ramené sur la base de 70% des coûts de fonctionnement de l'année en cours et de 30% de ceux de l'année précédente. Le gouvernement continue, par ailleurs, de réduire par diverses mesures le poids de l'impôt foncier scolaire.

Les sociétés d'Etat, constituées dans le but de contribuer au développement économique du Québec, augmenteront leurs investissements de \$1,5 milliard à plus de \$2 milliards. Même si les autres investissements publics baisseront de 4%, l'ensemble des investissements réalisés, subventionnés et autorisés par le gouvernement du Québec augmentera de 15% pour atteindre près de \$3,5 milliards en 1976-77.

Les investissements de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la baie James, à \$1,142 millions en 1975-76, passeront à \$1,480 millions en 1976-77.

Echelonnés sur trois ans, les projets de Sidbec impliqueront des investissements de \$330 millions en 1976-77.

Outre l'expansion de la Société générale de financement et de Rexford, il y a le lancement de Soquia, qui vise à promouvoir la modernisation et la rentabilité des opérations de transformation et de mise en marché des produits agricoles.

La Société d'habitation du Québec construira 4,400 places dans 40 nouveaux centres d'accueil pour personnes âgées et procédera à la rénovation de 570 autres, pour un coût global de \$112 millions, dont la moitié pendant l'exercice en cours. La SHQ contribuera à la réalisation de 5,000 logements municipaux pour personnes âgées, au coût d'environ \$100 millions.

Toujours au chapitre de l'appui aux investissements productifs, le ministre annonce un réaménagement de la taxe de vente en détail touchant les achats effectués par les entreprises de transformation. Mais il déplore un ralentissement des investissements privés autres que la construction domiciliaire.

Le gouvernement n'accroît pas son aide directe aux municipalités, mais il leur permet d'imposer des droits sur les transferts d'immeuble, une nouvelle taxe qui peut rapporter au total environ \$25 millions.

M. Garneau a annoncé les autres mesures fiscales suivantes: imposition de droits sur le transfert d'immeuble à des personnes ne résidant pas au Canada, si ces transactions sont faites dans un but de spéculation; \$2 millions de rapport;

abolition du statut fiscal privilégié dont jouissaient les compagnies de portefeuille; \$3 millions de revenus;

réduction de l'impôt successoral d'une autre tranche de 20% à compter du 1er janvier 1977; la réduction aura ainsi été de 80% depuis 1972;

plafonnement de l'indemnité de perception versée aux mandataires du gouvernement pour certaines taxes à la consommation.

L'objectif général de M. Garneau est de ramener le rythme de croissance des dépenses à un niveau qui se situe en-deçà du taux de croissance de la richesse collective. "Le sens pratique et l'élémentaire prudence nous obligent à prendre des mesures sévères pour diminuer le coût croissant des dépenses publiques afin de pouvoir évoluer dans un régime fiscal qui, lui aussi, se doit d'être compétitif avec celui de nos concurrents sur les marchés."

C'est ainsi qu'en éducation, le rattrapage étant fait, la croissance des dépenses doit être compatible à celle de la richesse collective, et que les services de santé, dits gratuits au moment de leur utilisation, doivent se payer d'une façon ou de l'autre, d'où la hausse des contributions obligatoires et retenues à la source. Même sans hausse apparente, l'impôt sur le revenu des particuliers rapportera presque \$600 millions de plus en 1976-77, soit un peu plus de \$3 milliards au total, tandis que l'impôt sur les profits des sociétés passera de \$468 à \$540 millions, une progression de \$72 millions. Quant aux ventes au détail, elles rapporteront \$260 millions de plus, et les contributions au financement des programmes de santé, \$300 millions d'argent "neuf". Enfin, les paiements de transferts du gouvernement du Canada sont de près de \$2,2 milliards, soit près d'un cinquième des revenus prévus de \$9,340 millions.

LES NÉGOCIATIONS

préalables à la reprise des négociations. "Ce sont deux coups qui se regardent", de commenter le négociateur gouvernemental.

Si quelques symptômes d'espoir permettaient à la partie patronale de refuser de se dire pessimiste, tel n'était cependant pas le cas des porte-parole du Front commun qui commentent visiblement à caresser l'idée de ramener leurs troupes sur un pied de guerre d'ici la fin de la semaine.

"Le rythme demeure très lent, il n'y a que des conversations aux tables mais non des négociations, et nous ne voyons pas la moindre ouverture qui permettrait actuellement de croire en la possibilité d'un règlement négocié", devait déclarer l'un des trois coordonnateurs du Front commun, M. Robert Gaulin.

Aussi bien le Comité de stratégie, grand maître des mots d'ordre de débrayage pourrait être convoqué à Québec dès ce soir, à l'expiration du moratoire annoncé vendredi dernier, pour décider rapidement d'une réponse à ce que le Front appelle maintenant "l'attitude quasi irresponsable du gouvernement" aux tables de négociation. La tête de pont pourrait être le secteur des affaires sociales où, a laissé clairement entendre M. Gaulin, "si ça ne débouche pas il faudra faire quelque chose de maintenant."

Pour le moment, on prévoit toujours une réunion du Comité de liaison jeudi,

afin de paver la voie au grand Conseil d'orientation des trois centrales (750 membres) qui se réunira à Québec, au cégep Limoilou, samedi.

Le secteur des affaires sociales demeure donc le plus "bloqué". Le coordonnateur du Front commun pour la CSN, M. Jacques Desmarais, poursuivait hier des discussions toujours exploratoires avec le comité patronal qui "a des choses très importantes à récupérer", selon M. Drouin, qui reconnaissait par là que les "parties demeurent sur leurs positions de force", les syndicats refusant qu'on touche aux droits acquis.

A l'Assemblée nationale, au début de l'après-midi, le ministre des Affaires sociales, a pour sa part tenu à faire remarquer, en complément à une question adressée à M. Oswald Parent, que le moratoire n'était pas tellement évident dans plusieurs hôpitaux, puisque des membres du Front commun se sont refusés à franchir des lignes de piquetage dressées par l'Alliance des infirmières, qui n'appartient pas au grand regroupement intersyndical. "Ce qui nous replace exactement dans la même situation que dans les semaines passées", devait-il ajouter.

Aux tables de l'enseignement, c'est quasi le statu quo. Dans le secteur des cégeps, de brèves rencontres ont eu lieu pour constater les écarts entre les offres globales et finales des deux parties mais ce fut "peine perdue même sur des questions mineures", rapportait-on.

La Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN), qui regroupe la majorité des enseignants de ce secteur, faisait savoir en fin d'après-midi que 26 assemblées générales avaient eu lieu, rejetant toutes par au delà de 80% des voix la dernière offre patronale. La FNEQ compte 39 syndicats. La Fédération des enseignants de cégep (FEC-CÉQ) n'avait pas terminé son bilan, mais les résultats partiels étaient du même ordre.

A la table des enseignants de l'élémentaire-secondaire, la partie syndicale soutient avoir fait des "ouvertures" sur plusieurs aspects de la question de la sécurité d'emploi, notamment la permanence et le statut des enseignants dits "non légalement qualifiés", sans obtenir de contrepartie patronale équivalente.

Le gouvernement a fait lundi soir une "offre globale et finale" aux syndicats de professionnels et non-enseignants des commissions scolaires. Selon M. Gaulin, cette offre n'est qu'un réaménagement de propositions antérieures et demeure "totalement inacceptable, étant inférieure au statu quo sur plusieurs points." Les syndicats d'employés de soutien des commissions scolaires s'approprient pour leur part à déposer une contre-proposition globale à celle que la partie patronale leur a remise lundi.

La table centrale est encore au purgatoire des préliminaires et le comité technique qui prépare d'éventuelles séances formelles s'affronte sur la question du régime de retraite et sur les principes de la rémunération. Selon le coordonnateur de la FTQ, M. Michel Grant, les parties sont toujours grandement séparées, les syndicats basant leurs demandes sur les "besoins" et le gouvernement s'alignant toujours sur "le marché du travail".

Confronté à la déclaration ministérielle, M. Drouin a fait une exégèse plus prudente. "Ce qu'il veut dire, commente-t-il, c'est que tant et aussi longtemps qu'un règlement n'est pas en vue, il n'y aura pas de nouvelles propositions. En attendant, cette semaine, nous allons cependant tenter de voir ce que nous coûterait un règlement." M. Drouin se refuse à faire un bilan, noir ou blanc, avant vendredi. Mais il dit comprendre fort bien le pessimisme syndical, qu'il croit simplement stratégique.

cier d'un remboursement de 50% de sa facture d'impôt foncier scolaire, jusqu'à concurrence de \$125. De même, le locataire âgé de 65 ans et plus bénéficiera d'un remboursement de 5% de son loyer annuel, avec maximum de \$75. Le coût annuel de ce programme est évalué à environ \$20 millions.

Cette diminution graduelle de l'impôt foncier scolaire dans le financement de l'éducation a évidemment comme contrepartie une augmentation correspondante de la part du gouvernement. Cette augmentation s'est faite par le biais de subventions d'équilibre budgétaire accrues dont le but est de couvrir la différence entre les dépenses et les revenus normalisés.

Les sommes dues aux commissions scolaires au 30 juin 1974 ont été entièrement versées. Au 30 juin 1975, les subventions additionnelles à verser aux commissions scolaires totalisent \$145 millions et un budget supplémentaire est prévu à cette fin.

Dans son exposé annuel, le ministre des Finances a annoncé diverses autres mesures fiscales.

Une première mesure vise, selon M. Garneau, à favoriser le développement industriel du Québec: il s'agit du réaménagement de la taxe de vente au détail touchant les achats faits par les entreprises pour corriger les inconvénients du régime, les modifications suivantes sont entrées en vigueur à minuit hier soir:

● le matériel de production acheté ou loué pour produire des biens mobiliers destinés à la vente, de même que les matières de conditionnement utilisées directement pour la production de biens mobiliers destinés à la vente, ne seront plus taxables;

● le dégrèvement accordé aux manufacturiers en proportion de leurs ventes hors du Québec est aboli.

L'adoption de ces mesures ne devrait coûter que \$5 millions au trésor public. Cependant, estime M. Garneau, cela ne doit pas masquer le fait que leur impact puisse être significatif pour plusieurs entreprises et ainsi favoriser les investissements dans le secteur manufacturier.

En revanche, le gouvernement ira chercher \$3 millions supplémentaires chez les compagnies de portefeuille.

Le statut fiscal privilégié dont jouissaient les corporations de placements, les corporations de fonds mutuel et les corporations de placements appartenant à des personnes ne résidant pas au Canada, est retiré à compter de leur année financière débutant après le 11 mai 1976.

Les corporations des deux premiers genres seront imposées au taux des autres sociétés, soit 12% de leur revenu imposable, lequel n'inclura pas les gains de capital.

Pour ce qui est des corporations de placements appartenant à des personnes ne résidant pas au Canada, le revenu imposable comprendra la moitié des gains en capital imposables.

D'autre part, dans le contexte d'un mouvement amorcé en 1972, l'impôt successoral sera abaissé d'une autre tranche de 20% à compter du 1er janvier 1977. La réduction totale atteindra ainsi 80% de l'impôt autrement exigible en vertu des dispositions générales de la loi.

Par ailleurs, en vue de décourager l'acquisition d'immeubles pour des fins spéculatives par des étrangers, des droits au taux de 33% seront applicables au montant de la contrepartie lors d'un transfert d'immeuble à une personne ne résidant pas au Canada. Cette mesure devrait rapporter quelque \$2 millions.

Finalement, le ministre des Finances a annoncé le plafonnement de l'indemnité de perception aux mandataires du gouvernement à \$1,000 par mandataire, par année, pour la taxe de vente, et à \$500 pour la taxe sur les repas et l'hôtellerie, ainsi que pour la taxe sur les télécommunications.

DÉCÈS

LANGÉVIN, Marguerite. — A Montréal, le 9 mai à l'âge de 53 ans est décédée Mme Raymond Langévin, née Marguerite Guertin, épouse du Dr Raymond Langévin, mère de Robert et Jean, sœur de Mariette (Mme Roland Lamarche), Hélène (épouse du Dr Paul Dionne), Madeleine, (épouse du notaire Claude Beauregard), Lise (épouse du Commandant Charles Larose) ainsi que Jean-Pierre (époux de Rachelle Desroberts). Les funérailles auront lieu jeudi le 13 mai. Le convoi funéraire partira des Salons J. R. Deslauriers et Urgel Bourgie No 5650 rue Côte des Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière St-Thomé, cimetière Beaubarnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, un don à la Société Canadienne du Cancer serait apprécié.

MC EWEN, Louise. — A Montréal, le 10 mai 1976, est décédée, Madame Louise McEwen; elle laisse dans le deuil ses enfants Isabelle et Dominique (épouse de Claude-Aimé Lebeau) ainsi que son frère André Lebeau et sa sœur Solange Kowert. Les funérailles auront lieu vendredi le 14 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire et J. S. Vallée Ltée, No 1111 rue Laurier ouest à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don à l'Institut de Réhabilitation de Montréal serait apprécié.

les atomisés de l'An O



au fil des mots

De l'étymologie (5)

par Louis-Paul Béguin

Les linguistes modernes sont d'accord: la valeur d'un mot dépend des relations qu'il a avec les autres mots de la langue. Et bien sûr, avec les autres mots du contexte auquel il appartient. Saussure est passé par là. Mais il n'en reste pas moins fascinant de remonter vers les sources, dans la diachronie, vers les origines des termes. Cette archéologie linguistique nous apprend alors que les mots viennent d'autres langues, de dialectes, etc. Si le latin et le grec ont donné beaucoup de termes à la langue française, l'arabe lui aussi a apporté sa généreuse contribution. La civilisation du Proche Orient était florissante alors que l'Europe était plongée dans les ténèbres du moyen âge. Les chimistes arabes d'alors se servaient d'un récipient qu'ils appelaient "al anbig". Ce fut notre alambic. Il faut dire que les arabes avaient eux-mêmes pris ce mot au Grec: ambix. Les Arabes nommaient "al gattas" (aigle marin), le gracieux oiseau aux ailes souples qui devint chez nous l'albatros. L'arabe "Al galy" (La soude) devint l'al-

cali. Quand il s'occupait de chimie, un Arabe était appelé "al kimiya", ce qui donne naissance au mot alchimiste, désignant ceux qui, grands rêveurs devant l'Éternel, s'obstinèrent pendant des siècles à faire de l'or à bon marché. La Bible des musulmans, le Coran, tire son nom de "al koran". Un mot que nous connaissons fort bien vient tout droit de l'arabe: alcool et ses dérivés. L'arabe disait "al kohol". Ce mot était destiné à un avenir glorieux étant donné ses effets euphoriques et il en dérivait une foule de termes: alcooliser, alcoolisme (hélas), alcoolique (re-hélas), antialcoolique, alcoomètre et le dernier en date: l'alcootest que l'on s'obstine je ne sais trop pourquoi, à ignorer au Québec et à lui préférer le mal construit ivressomètre.

Autres mots d'origine arabe: l'al-côve (al qubba: voûte), algarade (al ghara: attaque à main armée). Une algarade n'est plus qu'une discussion vive, le mot s'est donc affaibli en vieillissant. L'alezan, cheval à robe rougeâtre, tire son nom de l'arabe: "al azlar", mais par l'intermédiaire de l'espagnol: "alazan".

Saskatchewan

Francophonie par satellite

BAIE-SAINT-PAUL (PC) — Mettre en communications deux localités francophones très éloignées situées dans des milieux différents, et réaliser des échanges entre elles.

C'est l'un des objectifs du projet expérimental Saskatoon qui permettra pendant quelque 115 heures, du 1er novembre 1977 au 13 janvier 1978, de relier par satellite les localités de Baie-Saint-Paul, au Québec, et de Zenon Park, en Saskatchewan.

Ce projet, parrainé par le ministère de l'Éducation du Québec, qui y consacrera plus de \$300,000, et l'université de Ré-

gina, en Saskatchewan, sera réalisé à l'aide du satellite technologique de communication STT.

Construit au Canada au coût de \$60 millions, ce satellite a été lancé par la NASA le 17 janvier dernier.

Changements technologiques

Échec des postiers en Cour fédérale

OTTAWA (PC) — Une tentative du Syndicat canadien des postiers (SCP) visant à forcer le gouvernement fédéral à observer les clauses relatives aux changements technologiques dans les postes, cause de luttes syndicales acharnées, s'est soldée par un échec, hier, devant la Cour fédérale du Canada.

"Sans la moindre hésitation", le juge G.A. Addy a rejeté la requête d'injonction du SCP qui aurait ordonné au ministère de cesser l'automatisation des services de tri et l'installation d'équipement à cet effet au nouveau bureau de postes de Saint-Jean, à Terre-Neuve, et affectant la classification des employés jusqu'à ce que des consultations aient eu lieu entre le syndicat et le ministère.

Cette demande d'injonction de la part du SCP constituait la première mise à l'épreuve de l'application des clauses concernant les changements technologiques prévues dans le contrat de travail et dont la signature, en décembre dernier, a mis fin à la grève postale de 42 jours. La clause en question avait fait l'objet d'après luttes syndicales et les travailleurs avaient mis cinq ans à obtenir son insertion dans l'entente collective.

Le vice-président national du Syndicat canadien des postiers, M. Jean-Claude Parrot, visiblement déçu par la décision de la cour, a dit qu'il n'osait prédire quelle serait la réaction des 133

postiers de Saint-Jean. Selon M. Parrot, le syndicat avait déjà envisagé de ne pas emménager dans le nouvel immeuble des postes — le déménagement a eu lieu au cours de la fin de semaine — parce que le ministère des Postes n'avait pas respecté les clauses du contrat de travail prévoyant des consultations avec le syndicat avant d'apporter des changements aux conditions de travail des postiers.

en librairie

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec
Collection Sciences de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions
hurtubise hnh
380 ouest
rue Craig
montréal

PEUGEOT
La voiture qui gagne à être connue

A quelques exceptions près, elle est plus économique en carburant que toute autre voiture au Canada.

Biarritz

10,825 Racette
323-1900

Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflus de graisse, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amaigrissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails; quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillerées à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous-en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des poudres superflues de graisse. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide: nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursofflures disparaîtront et le regain de bien-être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entraînement et votre vivacité.

230 millions canadiens à l'aide alimentaire

par Michel Guénard

OTTAWA — Le Canada entend consacrer cette année quelque \$230 millions à l'aide alimentaire aux pays en voie de développement touchés par la famine. Il fournira des céréales, du lait en poudre et une gamme d'autres denrées alimentaires à l'Inde, au Bangladesh, au Sri Lanka ainsi qu'à d'autres pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale.

Témoignant devant le Comité permanent des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a fait valoir que les engagements canadiens au chapitre de l'aide alimentaire étaient passés de \$117 millions pour l'année ciblée 1973-74 à \$230

La cote A-1 à Saint-Laurent

Saint-Laurent vient de se voir attribuer la cote A-1 par la firme américaine Moody's Investors Service, soit la plus haute cote financière accordée à une municipalité du Québec.

C'est ce qu'a annoncé le maire Marcel Laurin, lors de l'assemblée du conseil municipal hier soir. Moody's est cette firme chargée d'évaluer la santé financière des institutions gouvernementales pour les marchés financiers américains. Comparativement, mentionnons que Montréal et la Communauté urbaine de Montréal jouissent de leur côté d'une cote un peu inférieure, soit la cote A. Meilleurs est la cote, meilleur est le placement et meilleur est le taux d'intérêt dont peut jouir une municipalité pour ses emprunts.

La dette obligatoire de Saint-Laurent est de \$47,9 millions, soit 5,83 pour cent de l'évaluation imposable. Bien que la valeur des immeubles imposables soit passée de \$771,5 millions à \$926 millions ce pourcentage a quand même augmenté un peu en raison d'un emprunt \$13 millions effectué l'an dernier.

millions pour celle de 1976-77, soit une hausse de près de 100%.

"Cette politique reflète exactement les engagements que le Canada avait pris lors de la conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome en 1974", de rappeler le ministre.

Les prévisions budgétaires de l'ACDI au cours de 1976-77 laissent apparaître, un taux de croissance de 10% de l'aide canadienne qui se traduira par des déboursés de \$903 millions. "Lorsque toutes les données seront disponibles pour l'année financière écoulée, les décaissements de l'aide pour le développement international représenteront 0,58% de notre produit national brut."

Ce nouveau seuil procenue représente le plus haut niveau jamais atteint par le Canada et une nette amélioration par rapport à la fin des années 60 alors que les déboursés affectés à l'aide internationale n'atteignaient que 0,33% de notre PNB et que le Canada se classait au dixième rang d'une liste de 16 pays industrialisés.

Un examen attentif des prévisions budgétaires déposées devant le comité permanent des Affaires extérieures montre que les sorties de fonds au titre des programmes bilatéraux, à l'exception de l'aide alimentaire, vont s'élever à \$462 millions, soit une avance de 11,5% en regard des \$414 millions de l'an dernier.

Un montant additionnel de \$243 millions sera consacré aux programmes multilatéraux, toujours à l'exception de l'aide alimentaire, soit une hausse de 12%. Les crédits alloués aux programmes spéciaux, tels les subventions d'appoint aux organismes non gouvernementaux et le financement du Centre de recherche pour le développement international situé à Ottawa seront portés de \$61 à \$66 millions.

"Tels sont les chiffres, de dire M. MacEachen, mais comment s'inscrivent-ils dans le cadre général de la stratégie canadienne de coopération en matière de développement international énoncée en septembre dernier?" En regard d'une ventilation sectorielle de notre aide, les

projets agricoles représentent 13% de la valeur monétaire de l'ensemble des programmes d'aide de l'ACDI et occupent le troisième rang dans l'ordre des priorités du gouvernement avec les services publics et l'éducation.

Cependant M. MacEachen a laissé savoir que les projets à caractère agricole (programme de drainage, construction d'entrepôts de stockage, etc) comptent maintenant pour plus de 30% de la valeur des projets en cours de planification à l'ACDI et qu'ils se classaient au premier rang en tant que secteur d'intervention.

Le Canada accorde aussi la priorité de son aide aux pays les plus démunis. Les prévisions quinquennales indiquent que 80% de l'aide publique ira à un groupe de pays dont le PNB se situe en dessous de la ligne des \$200 par année. Une tranche de 11% sera dirigée vers ceux qui se trouvent dans la zone économique des \$200 à \$375 alors que moins de 10% de l'aide canadienne rejoindra les pays dont les revenus dépassent légèrement ce seuil de pauvreté relative.

L'action de l'Agence accentuera en conséquence sa concentration géographique alors qu'elle ramènera de 30 à 27 le nombre de pays où elle assure un programme de développement permanent et bien structuré. À cela vient s'ajouter une nouvelle approche administrative de l'aide qui permettra à l'ACDI de délier l'aide canadienne en vue d'augmenter le volume d'achats en biens et services dans les pays en développement.

Dans le cadre de cette révision de politique, le gouvernement procède déjà à une analyse des coûts économiques pour notre pays et des avantages pour les pays bénéficiaires d'une aide canadienne complètement déliée de tout engagement financier ou attache commerciale à notre endroit. Cette remise en question portera aussi sur les possibilités de substituer un programme d'aide à l'agriculture à certains programmes d'aide alimentaire puisque la véritable solution consiste à augmenter la production sur place plutôt que d'acheminer continuellement de l'aide alimentaire.

Ottawa ne paiera pas \$21,053 à Me R. Holden

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral refuse de payer à Me Richard Holden, avocat montréalais, des honoraires de \$21,053 pour la poursuite de l'ancien ministre de la Consommation, M. André Ouellet, a-t-on appris, aux Communes.

M. Ronald Basford, ministre fédéral de la Justice, a réitéré dans une réponse écrite la position du gouvernement au sujet de cette affaire. Selon M. Basford, le compte de Me Holden "a été transmis au ministre de la Justice de la province de Québec, la poursuite de cette cause relevant de la juridiction de cette province".

Me Holden avait été désigné procureur spécial de la poursuite dans la cause judi-

ciaire portée en décembre contre M. Ouellet par le juge Kenneth Mackay de la Cour supérieure du Québec.

M. Ouellet devait être trouvé coupable d'outrage au tribunal un mois plus tard en rapport avec des propos concernant le verdict d'acquiescement rendu par le juge Mackay à l'endroit de trois sociétés de sucre accusées de complot sur les prix.

M. Ouellet a interjeté appel à la suite de ce jugement.

En outre, des témoins qui ont comparu pour la poursuite dans le cadre de cette cause attendent toujours de se faire rembourser leurs dépenses.

Le CN y va maintenant 7 fois par jour...

droit au cœur de Toronto

Et il vous y emmène agréablement, confortablement, sereinement et économiquement.

Que vous alliez à Toronto par affaires ou par agrément, le train vous offre tout ce qu'il faut pour faire un excellent voyage.

Pour vous accommoder... 1 train de plus par jour.

Chaque jour, sauf le samedi et le dimanche, 7 trains du CN effectuent la liaison Montréal-Toronto dans les deux directions: 2 Turbo, 2 Rapido, 2 trains desservant les gares intermédiaires et 1 train de nuit.

Si vous êtes pressé, les Turbo vous mènent de centre-ville à centre-ville en 4 heures 15 minutes. Vous pouvez maintenant aller de Montréal à Kingston en Turbo, car celui-ci s'y arrête.

De plus, vous pouvez prendre le train à la gare de Dorval où le stationnement est gratuit.

Enfin, pour vous accommoder encore davantage, le service vers le sud-ouest ontarien a été accru, ce qui facilite les correspondances avec Hamilton, Kitchener, London, Windsor et Sarnia.

Le train est agréable.

Il existe dans les trains du CN une atmosphère sereine qui est propice à la détente. Le personnel est accueillant; les sièges sont confortables... les places, spacieuses... et l'on peut se dégourdir les jambes à volonté. Et si vous aimez la bonne chère, vous serez servi à souhait, car on mange toujours bien dans les trains du CN.

Le train est économique... superéconomique.

Afin de vous permettre de tirer le maximum de votre dollar-voyage, le CN vous propose les tarifs Rouge, Blanc et Bleu. Le billet simple Montréal-Toronto, tarif rouge, en voiture coach ne vous coûte que

\$17.25

Appelez votre agent de voyages ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.

VIA, c'est le nom que portera désormais le service voyageurs du CN et le symbole de notre volonté bien arrêtée de revaloriser les trains voyageurs et de leur donner la place qui leur revient dans la vie d'aujourd'hui.

VIA CN

Autres temps, autres moeurs... autres trains.



Paris: l'ambassadeur bolivien assassiné par la brigade Che Guevara



Joaquín Zenteno Anaya

PARIS (Reuter) — L'ambassadeur de Bolivie en France, M. Joaquín Zenteno Anaya, qui commandait les "rangers" boliviens qui ont capturé et exécuté Ernesto "Che" Guevara en 1967, a été assassiné hier de deux balles de revolver alors qu'il quittait son ambassade pour gagner sa voiture.

Une organisation se faisant appeler "la Brigade Che Guevara" a téléphoné à la presse et revendiqué l'assassinat. Des témoins ont raconté qu'un homme barbu, portant des lunettes et un béret noir a suivi l'ambassadeur sur quelques mètres, l'a rejoint devant la terrasse d'un café et a ouvert le feu à bout portant.

L'assassinat s'est produit à l'entrée du pont-Bir-Hakeim, dans le seizième arrondissement, à quelques mètres seulement de l'endroit où des inconnus ont abattu l'ambassadeur de Turquie en France en octobre dernier. Le meurtrier s'est enfui par une station de métro. La police pense qu'il avait peut-être un complice. Dans son coup de téléphone à la presse, la "Brigade Che Guevara" affirme qu'elle a utilisé la même arme à feu qui a grièvement blessé l'attaché militaire adjoint de l'ambassade d'Espagne l'an dernier. Mais c'est une organisation appelée "Brigade internationale" et non "Brigade Che Guevara" qui avait tenté d'assassiner le diplomate espagnol.

L'attaché militaire uruguayen, le colonel Ramon Traba, avait été abattu dans le garage de son appartement en décembre 1974 par une organisation se réclamant des Tupamaros. Cinq diplomates ont été tués ou blessés dans des attentats d'inspiration politique au cours des dix-huit derniers mois à Paris.

M. Zenteno Anaya a pris ses fonctions à Paris en octobre 1973.

Giscard d'Estaing propose un fonds pour le développement de l'Afrique

VERSAILLES, (d'après Reuter et AFP) — Le président Giscard d'Estaing a proposé hier au troisième sommet franco-africain la création d'un fonds spécial international pour le développement économique de l'Afrique, qui serait financé par les pays industrialisés.

Dans un discours à la séance de clôture du sommet, le chef de l'Etat français s'est déclaré prêt à convoquer une conférence spéciale des pays donateurs si son projet était favorablement accueilli.

"Une grande initiative, hardie et généreuse, doit être prise en faveur de l'Afrique et avec l'Afrique. Je veux en lancer l'idée devant vous, a-t-il dit aux dix-neuf autres chefs d'Etat et de délégation qui participent au sommet. "A cette fin, un fonds, doté d'importantes ressources, doit être mis en place avec les Etats industrialisés qui ont des liens historiques avec l'Afrique, auxquels pourraient se joindre les Etats-Unis d'Amérique", a dit le président français.

La priorité des interventions du fonds irait au "désenclavement ferroviaire ou routier des pays sans rivages, la lutte contre la sécheresse, la diffusion des techniques modernes en agriculture, la mise en exploitation de toutes les ressources minières", a-t-il dit.

L'organisation de ce fonds telle qu'il est envisagée par M. Giscard d'Estaing serait articulée autour de deux éléments: "d'une part un conseil des pays donateurs, d'autre part un conseil exclusivement africain des pays utilisateurs, a-t-il dit, soulignant que "pour faire avancer ce projet, la France pourrait envisager, si les pays concernés s'y montraient favorables, de convoquer une conférence des pays donateurs".

Jusqu'à présent, Paris semblait opposé à la création d'organismes nouveaux. Prenant la parole à la CNUCED (Confé-

rence des Nations unies pour le commerce et le développement), à Nairobi, le 6 mai, quelques heures seulement après le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, qui avait proposé la création d'une banque internationale des ressources, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre français de l'Economie et des finances, avait déclaré: "Ne cédon pas à l'illusion que nous réglerons les problèmes en créant de nouveaux organismes".

Les propositions américaines telles qu'elles ont été énoncées par M. Kissinger prévoient que la banque, outre ses opérations de promotion du développement, financées par des crédits publics et privés garantis, assurerait le financement de stocks régulateurs de matières premières.

Par ailleurs, le président français a pro-

posé "la création sans délai en Afrique d'un institut euro-africain spécialisé dans le domaine du transfert de technologie, institut qui serait dans la ligne des buts assignés à la Communauté économique européenne par la convention de Lomé avec les quarante-six pays de ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) associés.

En outre, M. Giscard d'Estaing a informé les chefs d'Etat et de gouvernement de la décision de la France de participer au fonds africain de développement. Cette décision a été accueillie avec satisfaction tout comme la déclaration de M. Giscard d'Estaing concernant l'augmentation progressive de la contribution de la France pour atteindre aussi rapidement que possible, l'objectif de 0,7% du PNB.

La France participera à concurrence de 50 pour cent au fonds de solidarité dont le principe avait été décidé lors du précédent sommet à Bangui en mars 1975 et les pays sans accès direct à la mer, qui comptent parmi les plus handicapés, en seront par priorité les bénéficiaires.

Enfin, la France et les Comores ont décidé de négocier un accord cadre de coopération. La question des relations entre Paris et Moroni a d'ailleurs fait l'objet de conversations au cours de la dernière séance de la conférence, hier après-midi, apprend-on de bonne source. Depuis octobre dernier, il n'existe plus de relations entre Paris et Moroni, les négociations en cours à l'automne dernier sur le transfert des compétences ayant échoué sur le problème de Mayotte.

Le front progressiste n'écarter pas une coopération avec Sarkis

BEYROUTH, (d'après Reuter et AFP) — Miliciens chrétiens et musulmans continuent d'échanger des coups de feu sporadiques à Beyrouth mais, si l'on en croit une station de radio chrétienne, la sécurité dans la capitale s'est améliorée de manière tangible.

Il n'en est pas de même à Tripoli, dans le nord du pays, où des heurts ont opposé des commandos libanais pro-irakiens à des hommes de la Saïqa, organisation palestinienne pro-syrienne, à la suite du dynamitage du domicile d'un parlementaire pro-irakien. Représentants des partis musulmans et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) devaient se réunir dans la soirée pour examiner la situation.

On est sans nouvelles récentes des combats qui se déroulent dans les collines à l'est de Beyrouth où les forces chrétiennes ont lancé une offensive la semaine dernière pour reprendre les villes de Mtein et Aintoura. Selon certaines informations, 500 personnes au moins ont été tuées au cours de ces combats dont on disait lundi soir qu'ils avaient perdu de leur intensité. On parlait même de cesser-le-feu sectoriel.

Sur le plan politique, M. Elias Sarkis a rendu hier une visite de courtoisie au président Soleiman Frangie à la succession duquel il a été élu samedi.

Le front islamoprogressiste semble avoir assoupli sa position à l'égard du nouveau président de la république libanaise.

Après avoir boycotté, samedi, l'élection et rejeté, dimanche, les résultats du scrutin, les progressistes, envisagent, désormais, de collaborer, sous certaines conditions, avec le président élu, M. Elias Sarkis.

Ils rejettent une nouvelle fois l'élection de M. Sarkis, tout en lançant un nouvel appel au retrait des forces syriennes du Liban, comme condition préalable à un règlement de la crise politique. Ils font état de "provocations de certains milieux", en clair les Syriens, et ils présentent d'autre part leurs sympathisants de défendre leurs positions contre les attaques des chrétiens.

Cependant, le front qui regroupe principalement les cinq formations politiques suivantes: parti communiste, parti socialiste progressiste, dont le chef est M. Kamal Joumblatt, mouvement des nationalistes indépendants "al Mourabitoun", la tendance irakienne du parti baas et l'organisation de l'action communiste au

Liban, a diffusé hier soir, un communiqué dans lequel il énumère six conditions qui doivent selon lui constituer la "base" de toute collaboration entre le front et le successeur du président Soleiman Frangie.

Parmi ces conditions on relève notamment:

- la sauvegarde de la résistance palestinienne et la consécration de son droit à mener une lutte armée et un combat politique en vue de libérer sa patrie hors de toute tutelle;
- le retrait du Liban de toutes les forces syriennes sous commandement de Damas;
- la préservation des libertés publiques;
- l'organisation d'une table ronde entre les parties en conflit au Liban pour y discuter et adopter les réformes politiques de base;
- le refus d'autoriser l'entrée de troupes arabes ou étrangères ou même toute force internationale au Liban.

D'une façon générale, le communiqué des partis est considéré comme modéré et conciliant.

D'autre part, l'état major de l'Armée de libération palestinienne (ALP) a dénoncé avec violence "le meurtre commis, samedi dernier à Tripoli (Liban-nord), de

huit combattants de cette armée par les bandits du Dr Abdel-Magid-Rafei". Le Dr Rafei, rappelle-t-on, est député de la ville de Tripoli à la chambre libanaise.

Dans un communiqué remis à la presse, l'état-major de l'ALP déplore que "ce crime odieux" ait eu lieu le jour même de l'élection du nouveau président libanais "dans le but d'intensifier la lutte et d'empêcher la solution politique au Liban".

Accusant "les dirigeants de l'Irak" de soutenir le Dr Rafei "et sa clique", le document affirme que les auteurs de cette opération, au cours de laquelle six autres membres de l'ALP ont été blessés, "sont solidement liés aux impérialo-sionistes qui comptent pour liquider la présence palestinienne au Liban".

Les dirigeants irakiens jouent un rôle essentiel dans ce plan criminel et suspect, dirigé contre le peuple de Liban, la résistance palestinienne et le mouvement de libération arabe", dit le communiqué qui ajoute: "Ce n'est pas la première fois que les éléments de l'ALP sont tués traîtreusement par les valets de l'Irak, car cette armée a subi dans le passé toutes sortes de pressions de la part des dirigeants irakiens. Mais les tentatives de ces derniers ont été et seront toujours vouées à l'échec".

L'OPEP lance un fonds d'aide contre la faim de \$800 millions

PARIS (Reuter) — Les 13 pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont lancé hier un nouveau fonds d'aide doté de 800 millions de dollars en s'engageant à verser 400 millions de dollars pour aider les pays les plus pauvres à surmonter la faim.

Cette aide provenant des revenus pétroliers sera versée au Fonds international des Nations unies pour le développement agricole. Mais les ministres des Finances de l'OPEP ne se sont engagés à la fournir que si, de leur côté, les pays industrialisés

y contribuaient à concurrence d'au moins 600 millions de dollars.

Ces 400 millions s'ajoutent à 400 autres millions de dollars que l'OPEP mettra à la disposition des pays en voie de développement sous forme de prêts à long terme, sans intérêt. Ces prêts serviront à couvrir des déficits de balances de paiements ou à financer des projets de développement.

Pour administrer ce fonds, l'OPEP a désigné un conseil de gouverneurs de 13 membres (un par pays membre) et un directeur-général, M. Ibrahim

Shimata (Koweït), conseiller du fonds koweïtien de développement économique arabe.

Celui-ci a précisé que les pays de l'OPEP signeraient officiellement l'acte créant le fonds, le 10 juin, jour où le fonds des Nations unies sera établi à Rome.

Un communiqué publié à l'issue de la réunion de deux jours que l'OPEP a tenue au centre de l'Avenue Kléber déclare que les gouverneurs du nouveau fonds ont décidé d'autoriser le versement des 400 millions de dollars en raison de "l'urgence et l'importance des problèmes alimentaires dans les pays en

voie de développement".

"L'allocation est faite en tant que contribution des pays membres de l'OPEP au Fonds international des Nations unies pour le développement agricole, pourvu que les pays développés y contribuent pour au moins 600 millions de dollars", ajoute le communiqué.

Lors de leur précédente réunion à Paris, en janvier, les ministres des Finances de l'OPEP avaient promis que leurs pays mettraient 800 millions de dollars par an, pendant cinq ans, à la disposition du fonds. L'Iran et l'Arabie saoudite sont les plus gros donateurs avec 200 millions de dollars chacun, suivis du Venezuela avec 100 millions.

De source informée, on s'attend que les prêts iront en priorité aux pays du tiers monde qui ont particulièrement souffert de la hausse des prix pétroliers.

Le directeur général aura la responsabilité d'administrer le fonds et de proposer des allocations de crédits. Les treize gouverneurs, représentant la volonté politique des pays membres, devront approuver ces crédits.

Baader: les avocats quittent le tribunal

STUTTGART (Reuter) — Les défenseurs d'Andreas Baader et de ses deux co-inculpés, Gudrun Ensslin et Jan-Carl Raspe, ont quitté la salle d'audience hier à Stuttgart pour protester contre le refus du juge d'ajourner les débats jusqu'au lendemain des funérailles d'Ulrike Meinhof, qui était la quatrième accusée de ce procès ouvert il y a un an.

Les avocats avaient demandé au juge, M. Theodor Prinzing, un ajournement de dix jours en invoquant le fait que la cause de la mort d'Ulrike Meinhof n'a pas été établie de façon concluante.

Me Otto Schily a déclaré que la défense n'écarter pas la possibilité du suicide mais que la hâte avec laquelle les autorités ont avancé la version du suicide l'oblige à parler de "meurtre commis par personne inconnue".

Jan-Carl Raspe a de son côté fait part à la cour de la "tendresse" qui caractérisait les relations entre Ulrike Meinhof et Andreas Baader. "Si Ulrike avait voulu se donner la mort, elle nous en aurait parlé et, de toute façon, elle en aurait parlé à Andreas".

Lorsque la demande d'ajournement a été rejetée, Raspe s'est écrié que la conduite du juge Prinzing ne laissait qu'une possibilité: "Il faut se poster dans un coin avec un fusil et

l'attendre". Les avocats ont fait savoir qu'ils ne reviendront au tribunal qu'après l'inhumation d'Ulrike Meinhof samedi.

Plus tôt dans la journée, Me Klaus Croissant, ancien avocat de la "bande à Baader", avait accusé les autorités judiciaires d'être responsables de sa mort.

"Ulrike ne s'est pas suicidée. Les autorités le prétendent pour dissimuler le fait qu'elle a été exécutée à petit feu", a-t-il déclaré à Dusseldorf où il défend les extrémistes jugés pour l'attaque de l'ambassade d'Allemagne fédérale à Stockholm

1972
Citroën DS21
Semi-automatique, complètement reconstruite comme neuve.

Biarritz
10.825 Racette
323-1900

Pas de frais de spectacle, ni de couvert ou minimum

CE SOIR Dînez avec
Georges COULOMBE
MARDI À DIMANCHE

Spécialités
METS PORTUGAIS • FRUITS DE MER • GRILLADES.

au piano Pierre Martineau

La Portugaise
CASA PORTUGUESA

856 E. Ste-Catherine — En face de DUPUIS — MÉTRO BERRI
Réservations 844-3491-92

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

L'ACTIVITÉ

Ce système d'étagère redonne leur place aux choses. Il concentre l'activité pour qu'on y retrouve si l'on veut, un bar, la télé et le système de son.

L'acier brossé lui confère son allure moderne. Les vitres sont teintées et l'éclairage est intégré au système.

Le Château d'Aujourd'hui vous le propose à seulement \$1,295.00. Découvrez l'authentique moderne au Château d'Aujourd'hui.

* Étagère: 104" x 74".

Il y a trois Château d'Aujourd'hui:
• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal
• 1125 boulevard St-Martin, Laval. Téléphone: 382-4710

Château d'aujourd'hui

La Commission Scolaire des Laurentides

requiert les services d'un:

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
(MATHÉMATIQUES)

Nature du travail:

Le conseiller pédagogique en mathématiques est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la commission et de sa clientèle (principalement à l'élémentaire).

Qualifications requises:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée ou l'équivalent.

Conditions de travail et traitement:

Conformément à la convention collective de travail régissant les conditions de travail du personnel professionnel.

Faire parvenir l'offre de services et curriculum vitae avant le 20 mai 1976 à:

Commission Scolaire des Laurentides,
a/s Service du Personnel,
13, St-Antoine, Ste-Agathe-des-Monts, P. Qué.

DÉBOUCHÉ INTÉRESSANT DANS LA
PROMOTION AU READER'S DIGEST

Au service de la publicité du Reader's Digest et de Sélection à Montréal, il existe un poste vacant pour une personne bilingue. Responsabilité principale: la promotion commerciale des produits et services que le Reader's Digest annonce par la poste, la réclame aux points de vente, les annonces dans la presse spécialisée, etc. Le candidat (ou la candidate) reçu sera capable d'imaginer des concepts de vente inédits et intéressants; il aura du flair et de l'expérience dans le domaine de la rédaction commerciale. Ce sera un atout en sa faveur s'il a des connaissances pratiques sur l'imprimerie, la mise en page et le design.

Il s'agit d'un poste salarié, avec de bonnes perspectives d'avancement et l'occasion

de faire preuve d'initiative. La compagnie offre de nombreux avantages sociaux, y compris participation aux bénéfices, assurance-groupe, assurance-maladie, et programme de vacances très généreux.

Si vous vous croyez qualifié et désirez faire partie d'une des maisons d'édition les plus dynamiques du monde, veuillez nous adresser votre curriculum vitae, en nous indiquant le salaire approximatif que vous compteriez recevoir.

Sélection du Reader's Digest
15, avenue Redfern
Montréal, Québec H3Z 2V9
(Aux soins de R. Britt)

On accusera réception de toutes les candidatures, qui resteront strictement confidentielles.

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Centre hospitalier spécialisé et ultra-spécialisé recherche:

UN DIRECTEUR
DES SERVICES AUXILIAIRES

FONCTION:

Sous l'autorité du Directeur général, assume la responsabilité des services suivants: diététique, buanderie-lingerie, entretien ménager, sécurité et communication, fonctionnement et entretien de l'installation matérielle. Il coordonne, surveille et contrôle les activités de ces services. Il participe à la définition d'objectifs pour l'Hôpital et voit à l'élaboration de programmes précis d'action par ces services en vue de réaliser les objectifs définis. Il doit faire les contrôles nécessaires pour que les budgets alloués soient respectés. De plus, il doit assumer la responsabilité de la réalisation des divers projets de rénovation et construction.

EXIGENCES:

- Diplôme d'ingénieur.
- 5 à 6 ans d'expérience comme ingénieur dont 2 ans dans le secteur hospitalier.
- Une expérience équivalente pourra être considérée.

Les personnes répondant à ces exigences doivent faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur Général,
Hôtel-Dieu de Montréal,
3840 rue St-Urbain,
Montréal, Qué. H2W 1T8

Carrières et Professions

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS
OFFRE D'EMPLOI

Concours numéro:

4/76

Poste:

Travailleur social
ou technicien en assistance sociale.

Endroit:

Senneterre.

Programme:

Famille-Enfance;
(Évaluation et recrutement des familles d'accueil).

Exigences:

Diplôme de T.S.P. ou de T.A.S. avec quelques années d'expérience en travail social.

Conditions:

Salaires, conditions d'emploi et bénéfices sociaux selon la convention collective en vigueur au Centre de Services Sociaux du Nord-Ouest Québécois.

Disponibilité:

Immédiate.

Faire toute demande avant le 21 mai 1976 au:

Directeur des Ressources Humaines,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

Une importante maison d'édition canadienne,
réputée pour l'excellence de ses produits dans
le domaine de l'éducation, recherche un candidat
efficace et dynamique.

Le poste:

DÉLÉGUÉ PÉDAGOGIQUE

Formation:

- Diplôme de premier cycle ou l'équivalent.
- Expérience pertinente dans l'enseignement des langues secondes ou dans la promotion du manuel scolaire

Qualités:

- Efficace et dynamique;
- Bonnes relations humaines;
- Sens de l'organisation;
- Bilingue.

Traitement:

- Salaire selon l'expérience;
- Excellents avantages sociaux;
- Compte de dépenses;
- Allocation de voiture.

Territoire:

- Province de Québec.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Monsieur Jacques Loubaton,
Directeur,
Service du Marketing,
Centre Éducatif et Culturel Inc.,
8101 est, Boul. Métropolitain,
Montréal, Qué. H1J 1J9
Tél.: (514) 351-6010



Université du Québec à Montréal

Coordonnateur affecté au
service de l'éducation permanente

Fonction:

Le titulaire de ce poste assiste le Directeur dans l'accomplissement de tâches à caractères pédagogiques et administratifs.

Exigences:

Diplôme de deuxième cycle dans une discipline appropriée. Une expérience pertinente dans le domaine de l'enseignement des langues serait un atout.

Traitement:

Selon les échelles de salaire en vigueur à l'UQUAM. (Présentement en voie de révision) Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, devront parvenir avant le 18 mai 1976 au:

Service du Personnel (Concours no 76-50)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue St-Catherine
Suite 6029
Montréal, P.Q.
H3C 3P8



Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT
DE SCIENCE POLITIQUE

Fonctions:

Enseignement des matières suivantes:

- Fédéralisme canadien
- Partis politiques
- Groupes de pression
- Comportements et élections au Québec et au Canada.

Exigences:

Doctorat ou l'équivalent.

Traitement:

Selon l'expérience du candidat.

Les candidats sont priés de faire parvenir dans les plus brefs délais une lettre de candidature, un curriculum vitae, une liste des publications et trois lettres de répondants envoyées directement à:

M. André P. Donneur, directeur
Département de science politique
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Montréal, Québec
H3C 3P8

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET
PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement

Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:

Bertrand Soucy

OFFRE D'EMPLOI

LE SÉMINAIRE DE JOLIETTE

(Institution privée d'enseignement secondaire déclarée d'intérêt public)

PROFESSEUR DEMANDÉ

Un professeur pour enseigner à des filles et garçons de Secondaire I.

ENSEIGNEMENT:

Catéchèse (10 périodes/semaine) et français (12 périodes/semaine).

QUALIFICATIONS EXIGÉES:

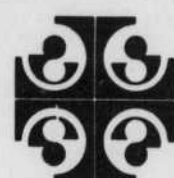
Baccalauréat spécialisé ou licence et permis d'enseigner.

SALAIRE:

Selon les échelles salariales en vigueur au Québec.

Faire parvenir le curriculum vitae, avant le 20 mai, à:

Directeur du personnel
Séminaire de Joliette
C.P. 410,
Joliette, Qué.



Cité de la Santé de Laval

Hôpital universitaire de 350 lits
recherche

UNE INFIRMIÈRE-CHEF DE L'URGENCE
UNE INFIRMIÈRE-CHEF DU BLOC OPÉATOIRE

Fonctions:

Sous l'autorité du D.S.I., est responsable de l'administration des soins dans le secteur précité.

Exigences:

— Bac en sciences infirmières ou certificat et/ou expérience pertinente à la fonction.

Faire parvenir curriculum vitae, avant le 22 mai 1976, au:

Directeur du personnel,
Cité de la Santé de Laval,
1755, Boul. René-Laennec,
Vimont, Laval.

Toute correspondance sera tenue confidentielle.

The New Brunswick
Electric Power Commission

recherche un

INGÉNIEUR

pour le service de conception
mécanique de leur division d'ingénierie et de construction.

FORMATION:

Le candidat choisi doit être un ingénieur en mécanique diplômé, éligible à devenir membre de l'association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick. Il doit posséder un minimum de 8 ans d'expérience en ingénierie, dont au moins 5 dans la conception de systèmes mécaniques conventionnels pour des centrales nucléaires et thermiques.

RESPONSABILITÉS:

Le titulaire relèvera du chef des ingénieurs en mécanique et sera responsable du contrôle de la qualité des plans et devis mécaniques. Ses fonctions comprendront aussi la révision de tous les plans soumis par les équipes d'ingénieurs et de techniciens.

En faisant réponse à cette annonce,
veuillez mentionner le dossier N-036.

Le salaire sera basé sur l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés à ce poste doivent nous faire parvenir un résumé de leurs qualifications et références avant le 21 mai 1976.

Officier de recrutement
Construction

ENERGIE POWER

THE NEW BRUNSWICK
ELECTRIC POWER COMMISSION

130 rue Carleton
Fredericton,
Nouveau-Brunswick
E3B 4X1

CHAMPLAIN RÉGIONAL COLLÈGE

recherche les services d'un:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL /
CHEF DU PERSONNEL

Les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme universitaire avec spécialisation dans un domaine approprié et un minimum de 5 années d'expérience. L'enseignement et/ou l'expérience administrative au niveau collégial seraient un atout. Les candidats doivent être bilingues.

Salaire (actuellement en négociation) selon les qualifications, l'expérience et la formation.

Les candidats devront soumettre les détails de leur formation, entraînement et expérience, avant le 26 mai 1976, à:

M. Wendell Greer
Directeur, Services Administratifs
CHAMPLAIN RÉGIONAL COLLÈGE
C.P. 5000
Sherbrooke, Québec.

Champlain Regional College

OF GENERAL AND VOCATIONAL EDUCATION

ANALYSTE - GESTIONNAIRE

(CONSEILLER)

Nous recherchons personne bilingue intéressée dans recherches financières et gestion de portefeuilles, milieu institutionnel — énergique et beaucoup d'initiative — offrons formation sérieuse au candidat choisi — conditions de travail avantageuses — expérience en économie souhaitable.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 2617,
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9



Hydro-Québec

C.P. 6106
Direction Embauchage
Montréal, P.Q.

AMÉNAGISTE RÉGIONAL

CONCOURS 76-097-4-J-1

Fonctions:

- Formuler, diriger et intégrer les opérations de planification de territoire relatives à l'élaboration et la mise en œuvre de projets de l'entreprise.
- Contrôler et vérifier la qualité des travaux de planification et d'aménagement confiés à des groupes conseils.
- Interpréter les données relatives aux structures sociales et économiques et aux infrastructures physiques de toute région susceptible de recevoir un ouvrage de l'entreprise.
- Évaluer, proposer et recommander une organisation spatiale et temporelle intégrée du territoire appelé à loger un ouvrage de l'Hydro-Québec.
- Participer à l'élaboration des critères et méthodes des choix de site de tout ouvrage de production, transport, transformation et distribution d'énergie électrique, en fonction de la qualité de vie et de l'environnement.

Exigences:

- Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle dans le domaine de l'aménagement, l'urbanisme, la géographie ou une discipline connexe.
- Posséder 3 à 5 années d'expérience en aménagement du territoire.
- Avoir une expérience de direction d'équipes pluridisciplinaires.

INSTRUCTEUR

(Centre de formation)

Centrale nucléaire Gentilly

CONCOURS 76-098-4-J-1

Fonctions:

- Donner l'enseignement nécessaire à la formation technique et professionnelle du personnel des centrales nucléaires de l'Hydro-Québec.
- Rédiger les cours appropriés en électricité et appareillage électrique.

Exigences:

- Avoir une formation universitaire en électricité accompagnée d'une expérience dans l'industrie ou
- Détenir un diplôme de technicien en électricité et être compétent en appareillage électrique.
- Avoir de préférence de l'expérience dans la mise en service d'appareillages électriques.

Lieu de travail:

Gentilly

N.B. Le candidat idéal aurait de plus une expérience de quelques années dans l'enseignement.

RÉDACTEUR CONTRATS

CONCOURS 76-095-4-J-1

Fonctions:

- Étudier, pour un appel d'offres donné, l'analyse technique des soumissions reçues.
- Effectuer sa propre analyse selon les politiques d'achat de l'Hydro-Québec et rédiger un mémoire comprenant une recommandation d'adjudication de contrat devant être soumise pour approbation.
- Analyser divers changements proposés à des contrats comprenant la participation à des négociations entre les parties en cause, et la rédaction des mémoires appropriés pour obtenir l'approbation des changements proposés.

Exigences:

- Détenir un diplôme de technicien ou l'équivalent.
- Avoir une solide expérience en administration des contrats, estimation ou technique de la construction.
- Avoir une aptitude marquée pour la rédaction des textes français et anglais.
- Pouvoir décrire facilement dans des termes précis et concis des situations particulières, parfois complexes.
- Avoir des notions générales sur l'aspect juridique et commercial des contrats.

Lieu de travail: Siège social

Salaire: Selon la convention collective.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 26 mai 1976, en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe.



Université du Québec à Montréal

RESPONSABLE DES PROGRAMMES
L'ÉDUCATION PERMANENTE

Fonctions:

Sous la direction du directeur du Service de l'Éducation permanente:

- il assume la gérance et l'organisation de l'ensemble des activités de programmation du Service d'Éducation permanente en collaboration avec les coordonnateurs;
- de façon plus spécifique, il organise et dirige l'enseignement des langues dans le cadre des activités prévues par le Service de l'Éducation permanente;
- il participe à la confection du budget et aux processus de contrôle budgétaire du service.

Exigences:

- Diplôme universitaire du 2e cycle
- Expérience pertinente.

Traitement:

Selon l'échelle de salaires des cadres en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Secrétariat général avant le 25 mai 1976 à 17 heures, bureau 7210, Pavillon Louis-Joliet ou C.P. 8888, Montréal H3C 3P8.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 avril, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ALTRIS FASHIONS INTERNATIONAL LTD. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Banque de Montréal le 30ème jour d'avril 1976, sous le numéro 268707.

Ce 5ème jour de mai 1976

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné qu'aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Banque de Montréal le 30ème jour d'avril 1976, sous le numéro 2687416, LA Banque Provinciale du Canada a rétrocedé et transféré à All Canada Gun Sales Inc. tous les droits, titres et intérêts de la banque aux termes d'un Transport Général de Dettes et de livres en date du 8 mai 1976 et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2210390.

Date à Montréal, ce 10 mai 1976.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 avril 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Pary Products Inc., Produits Pary Inc., ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Banque de Montréal le 26e jour d'avril 1976, sous le numéro 268570.

Ce 7ème jour de mai 1976

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: MARCEL DROUIN, Peintre en bâtiments, Faisant affaires sous le nom et raison sociale de: M. DROUIN PAINTING ENRG.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que MARCEL DROUIN a fait cession de ses biens le 7ème jour de mai 1976 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27ème jour de mai 1976, à onze heures trente (11:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 10 mai 1976.

C.A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE: C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 Ouest, Place Crémazie, Suite 320
Montréal, Québec Téli.: 382-6141

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DEMANDE DE TRANSFERT — RÈGLEMENT 2C
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que S.A.F. EQUIPMENT INC. de Saint-Herri, Cte de Lévis, Province de Québec, détenteur d'un permis d'exploitation 0-502182-008 et d'un permis d'exploitation 0-502182-017, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, de l'autoriser à transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'elle possède sur les permis d'exploitation 0-502182-008 et 0-502182-017 à S.A.F. CONSTRUCTION (1973) INC., du 124, rue Kennedy, Saint-Herri, Cte de Lévis, Case Postale 157, Province de Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

PAR LOUIS LAVOIE
Paquette, Paquette, Perreault
Rivet & Groleau

1ère publication: le 12 mai 1976
2ème publication: le 13 mai 1976
3ème publication: le 14 mai 1976

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No 500-12-060 050-768

CLAUDE BREARD et LAROCHE, résident et domicilié au 10648 rue Cobourg, cité et district de Montréal-Nord

Requérant

vs

DAME GISELE MENARD, présentement d'adresse inconnue.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, GISELE MENARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montreal, le 5 mai 1976

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No 500-12-060 050-768

CLAUDE BREARD et LAROCHE, résident et domicilié au 10648 rue Cobourg, cité et district de Montréal-Nord

Requérant

vs

DAME GISELE MENARD, présentement d'adresse inconnue.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, GISELE MENARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montreal, le 5 mai 1976

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No 500-12-060 050-768

CLAUDE BREARD et LAROCHE, résident et domicilié au 10648 rue Cobourg, cité et district de Montréal-Nord

Requérant

vs

DAME GISELE MENARD, présentement d'adresse inconnue.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, GISELE MENARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montreal, le 5 mai 1976

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE-ADJOINT

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
S76-4041

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mercredi, le 26 mai 1976

FOURNITURE DE DIX (10) MOTOPOMPES ET D'EQUIPEMENT POUR COMBATTRE LES FEUX DE FORÊT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 26 mai 1976.

Un dépôt de soumission d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
S76-4038

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mercredi, le 2 juin 1976

FOURNITURE D'AUTOMOBILES, DE PICK-UPS, DE CAMIONS À CABINES D'EQUIPE ET DE FOURGONS VITRÉS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 2 juin 1976.

Un dépôt de soumission d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
S76-4039

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mercredi, le 2 juin 1976

COMPLEXE SCOLAIRE JACQUES ROUSSEAU RADISSON

FOURNITURE DU MOBILIER ET DE L'EQUIPEMENT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 2 juin 1976.

Un dépôt de soumission d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

Société de développement de la Baie James

APPEL D'OFFRES
S76-4041

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mercredi, le 26 mai 1976

FOURNITURE DE DIX (10) MOTOPOMPES ET D'EQUIPEMENT POUR COMBATTRE LES FEUX DE FORÊT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement à la Société de développement de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement de 9h00 à 16h00, en s'adressant au: Service Approvisionnement, 800 est, boul. de Maisonneuve, Montréal, Québec H2L 4M6

Les soumissions devront parvenir au secrétaire, à l'adresse indiquée ci-haut, avant 10h30 a.m., le 26 mai 1976.

Un dépôt de soumission d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la valeur de la soumission, sous forme d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à la Société de développement de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société de développement de la Baie James sont admises à soumissionner.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le Chef du service Approvisionnement à (514) 284-0270.

La Société de développement de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Chef de service de l'Approvisionnement,
BRUNO BOISVERT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'IBERVILLE
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2C
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que la compagnie J. BRAULT INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de céder à la compagnie Déménagement J. Brault Inc. une partie de son permis portant le numéro 18534-V, conformément à la Loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement no. 2C.

Le transfert partiel dudit permis concerne les droits, titres, intérêts et privilèges se rattachant aux clauses 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, ainsi que les restrictions afférentes audit permis no. 18534-V.

Si-Jean le 5 mai 1976

Me JACQUES RANCOURT
PROCURER DE LA COMPAGNIE

1ère publication: 12 mai 1976
2ème publication: 13 mai 1976
3ème publication: 14 mai 1976

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No 12-060451-766

DAME WANDA SUSZEK,

Requérante

vs

JOSEPH A. EMILIEN EMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Joseph A. Emilien Emond, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21 mars 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DISQUES P.A.X. INC. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de l'Association, Québec le 4e jour de mai 1976, sous le numéro 191132.

Ce 10e jour de mai 1976

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 avril 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES SERVICES D'EXTENSION SCIENTIFIQUES INC. ont été enregistrés au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Banque de Montréal le 28ème jour d'avril 1976, sous le numéro 2685267.

Ce 7ème jour de mai 1976

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2C
Article 2.59.1

PRENEZ AVIS que AUTOTRUS SCOLAIRES N.O.G. INC./N.O.G. SCHOOL BUS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'acquiescer tous les droits, titres, intérêts et privilèges se rattachant au permis No. 1531-A, opéré par N.O.G. SCHOOL BUS SERVICE (Marc Resher opérant sous le nom de), le tout conformément au Règlement 2 C, modifiant les articles 36 à 39.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec — 505 rue Sherbrooke Est — Place du Cercle — MONTRÉAL.

1ère Publication: mardi 11 mai 1976
2ème Publication: mercredi 12 mai 1976
3ème Publication: jeudi 13 mai 1976

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, GROLEAU.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No 12-060277-765

Włodzisław Chrzanowski

Requérant

vs

Dame Eva Lagodzinska

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Eva Lagodzinska est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
GREFIER-ADJOINT C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No 12-060277-765

Włodzisław Chrzanowski

Requérant

vs

Dame Eva Lagodzinska

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Eva Lagodzinska est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 mai 1976

(S) A. BEAULIEU
GREFIER-ADJOINT C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No 12-060277-765

Włodzisław Chrzanowski

Requérant

vs

Dame Eva Lagodzinska

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Eva Lagodzinska est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'il faut par vous de signer et de déposer votre compar

toronto

Hausse des cours

L'indice industriel à la Bourse de Toronto est au niveau le plus élevé depuis onze semaines. En effet, mardi, il a monté de 1,33 et atteint ainsi 194,77, ce qui est son plus haut niveau depuis le 26 février, alors qu'il avait clôturé à 195,02.

L'activité a été grande tout au cours de la séance, mardi, sur le marché torontois. Au fait, le nombre d'actions transigées a été de 3,68 millions, contre 3,29 millions la veille. La valeur totale des actions transigées se situe à \$40,51 millions, au regard de \$30,45 millions lundi.

L'indice des métaux a monté de 26 et atteint 90,38, celui des pétroles de 1,15 et atteint 240,00, son plus haut niveau depuis le 18 avril 1974, mais l'indice de l'or a fléchi de 3,43 et est tombé à 290,25.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 263 gains, 207 pertes et 244 inchangées, contre 243 gains, 177 pertes et 250 inchangées la veille.

Onze des 16 parties constitutives de l'indice industriel ont progressé et les cinq autres ont régressé. Les plus forts gains y ont eu les boissons alcooliques, aux raffineries de pétrole et aux communications, tandis que les plus fortes baisses y ont eu la construction et les papiers.

Sur le marché des options, 481 contrats ont été négociés, contre 333 lundi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M.	200	195	195	-15
Abitibi	18875	18750	18750	-125
Abitibi 10	200	195	195	-15
Alcan	150	145	145	-5
Alcan 10	200	195	195	-15
Alcan 20	200	195	195	-15
Alcan 30	200	195	195	-15
Alcan 40	200	195	195	-15
Alcan 50	200	195	195	-15
Alcan 60	200	195	195	-15
Alcan 70	200	195	195	-15
Alcan 80	200	195	195	-15
Alcan 90	200	195	195	-15
Alcan 100	200	195	195	-15
Alcan 110	200	195	195	-15
Alcan 120	200	195	195	-15
Alcan 130	200	195	195	-15
Alcan 140	200	195	195	-15
Alcan 150	200	195	195	-15
Alcan 160	200	195	195	-15
Alcan 170	200	195	195	-15
Alcan 180	200	195	195	-15
Alcan 190	200	195	195	-15
Alcan 200	200	195	195	-15
Alcan 210	200	195	195	-15
Alcan 220	200	195	195	-15
Alcan 230	200	195	195	-15
Alcan 240	200	195	195	-15
Alcan 250	200	195	195	-15
Alcan 260	200	195	195	-15
Alcan 270	200	195	195	-15
Alcan 280	200	195	195	-15
Alcan 290	200	195	195	-15
Alcan 300	200	195	195	-15
Alcan 310	200	195	195	-15
Alcan 320	200	195	195	-15
Alcan 330	200	195	195	-15
Alcan 340	200	195	195	-15
Alcan 350	200	195	195	-15
Alcan 360	200	195	195	-15
Alcan 370	200	195	195	-15
Alcan 380	200	195	195	-15
Alcan 390	200	195	195	-15
Alcan 400	200	195	195	-15
Alcan 410	200	195	195	-15
Alcan 420	200	195	195	-15
Alcan 430	200	195	195	-15
Alcan 440	200	195	195	-15
Alcan 450	200	195	195	-15
Alcan 460	200	195	195	-15
Alcan 470	200	195	195	-15
Alcan 480	200	195	195	-15
Alcan 490	200	195	195	-15
Alcan 500	200	195	195	-15
Alcan 510	200	195	195	-15
Alcan 520	200	195	195	-15
Alcan 530	200	195	195	-15
Alcan 540	200	195	195	-15
Alcan 550	200	195	195	-15
Alcan 560	200	195	195	-15
Alcan 570	200	195	195	-15
Alcan 580	200	195	195	-15
Alcan 590	200	195	195	-15
Alcan 600	200	195	195	-15
Alcan 610	200	195	195	-15
Alcan 620	200	195	195	-15
Alcan 630	200	195	195	-15
Alcan 640	200	195	195	-15
Alcan 650	200	195	195	-15
Alcan 660	200	195	195	-15
Alcan 670	200	195	195	-15
Alcan 680	200	195	195	-15
Alcan 690	200	195	195	-15
Alcan 700	200	195	195	-15
Alcan 710	200	195	195	-15
Alcan 720	200	195	195	-15
Alcan 730	200	195	195	-15
Alcan 740	200	195	195	-15
Alcan 750	200	195	195	-15
Alcan 760	200	195	195	-15
Alcan 770	200	195	195	-15
Alcan 780	200	195	195	-15
Alcan 790	200	195	195	-15
Alcan 800	200	195	195	-15
Alcan 810	200	195	195	-15
Alcan 820	200	195	195	-15
Alcan 830	200	195	195	-15
Alcan 840	200	195	195	-15
Alcan 850	200	195	195	-15
Alcan 860	200	195	195	-15
Alcan 870	200	195	195	-15
Alcan 880	200	195	195	-15
Alcan 890	200	195	195	-15
Alcan 900	200	195	195	-15
Alcan 910	200	195	195	-15
Alcan 920	200	195	195	-15
Alcan 930	200	195	195	-15
Alcan 940	200	195	195	-15
Alcan 950	200	195	195	-15
Alcan 960	200	195	195	-15
Alcan 970	200	195	195	-15
Alcan 980	200	195	195	-15
Alcan 990	200	195	195	-15
Alcan 1000	200	195	195	-15

Activité moyenne

Tous les indices, celui des papiers excepté, ont progressé hier à la Bourse de Montréal et le virement y a été ordinaire.

L'indice général a monté de 3,46 et atteint 200,6, l'indice des industries, de 4,53 et atteint 208,81, celui des banques, de 1,82 et atteint 247,25, celui des services publics, de 0,70 et atteint 143,75, tandis que celui des papiers a baissé de 0,74 et est tombé à 126,22.

Le volume a été de 664,500 actions, contre 593,900 actions la veille. Le comportement des valeurs a été le suivant: 85 gains, 72 pertes et 60 inchangées, contre 74 gains, 61 pertes et 53 inchangées la veille.

Toronto Star Ltd. B, dont 40,000 actions ont été transigées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a fléchi de 1-8 et est tombée à \$18. Acrol Oil and Gas Ltd., dont 59,100 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a fléchi de 8 cents et est tombée à 54 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	19440	19210	19210	-230
Alcan	10300	10210	10210	-90
Alcan 10	200	195	195	-15
Alcan 20	200	195	195	-15
Alcan 30	200	195	195	-15
Alcan 40	200	195	195	-15
Alcan 50	200	195	195	-15
Alcan 60	200	195	195	-15
Alcan 70	200	195	195	-15
Alcan 80	200	195	195	-15
Alcan 90	200	195	195	-15
Alcan 100	200	195	195	-15
Alcan 110	200	195	195	-15
Alcan 120	200	195	195	-15
Alcan 130	200	195	195	-15
Alcan 140	200	195	195	-15
Alcan 150	200	195	195	-15
Alcan 160	200	195	195	-15
Alcan 170	200	195	195	-15
Alcan 180	200	195	195	-15
Alcan 190	200	195	195	-15
Alcan 200	200	195	195	-15
Alcan 210	200	195	195	-15
Alcan 220	200	195	195	-15
Alcan 230	200	195	195	-15
Alcan 240	200	195	195	-15
Alcan 250	200	195	195	-15
Alcan 260	200	195	195	-15
Alcan 270	200	195	195	-15
Alcan 280	200	195	195	-15
Alcan 290	200	195	195	-15
Alcan 300	200	195	195	-15
Alcan 310	200	195	195	-15
Alcan 320	200	195	195	-15
Alcan 330	200	195	195	-15
Alcan 340	200	195	195	-15
Alcan 350	200	195	195	-15
Alcan 360	200	195	195	-15
Alcan 370	200	195	195	-15
Alcan 380	200	195	195	-15
Alcan 390	200	195	195	-15
Alcan 400	200	195	195	-15
Alcan 410	200	195	195	-15
Alcan 420	200	195	195	-15
Alcan 430	200	195	195	-15
Alcan 440	200	195	195	-15
Alcan 450	200	195	195	-15
Alcan 460	200	195	195	-15
Alcan 470	200	195	195	-15
Alcan 480	200	195	195	-15
Alcan 490	200	195	195	-15
Alcan 500	200	195	195	-15
Alcan 510	200	195	195	-15
Alcan 520	200	195	195	-15
Alcan 530	200	195	195	-15
Alcan 540	200	195	195	-15
Alcan 550	200	195	195	-15
Alcan 560	200	195	195	-15
Alcan 570	200	195	195	-15
Alcan 580	200	195	195	-15
Alcan 590	200	195	195	-15
Alcan 600	200	195	195	-15
Alcan 610	200	195	195	-15
Alcan 620	200	195	195	-15
Alcan 630	200	195	195	-15
Alcan 640	200	195	195	-15
Alcan 650	200	195	195	-15
Alcan 660	200	195	195	-15
Alcan 670	200	195	195	-15
Alcan 680	200	195	195	-15
Alcan 690	200	195	195	-15
Alcan 700	200	195	195	-15
Alcan 710	200	195	195	-15
Alcan 720	200	195	195	-15
Alcan 730	200	195	195	-15
Alcan 740	200	195	195	-15
Alcan 750	200	195	195	-15
Alcan 760	200	195	195	-15
Alcan 770	200	195	195	-15
Alcan 780	200	195	195	-15
Alcan 790	200	195	195	-15
Alcan 800	200	195	195	-15
Alcan 810	200	195	195	-15
Alcan 820	200	195	195	-15
Alcan 830	200	195	195	-15
Alcan 840	200	195	195	-15
Alcan 850	200	195	195	-15
Alcan 860	200	195	195	-15
Alcan 870	200	195	195	-15
Alcan 880	200	195	195	-15
Alcan 890	200	195	195	-15
Alcan 900	200	195	195	-15
Alcan 910	200	195	195	-15
Alcan 920	200	195	195	-15
Alcan 930	200	195	195	-15
Alcan 940	200	195	195	-15
Alcan 950	200	195	195	-15
Alcan 960	200	195	195	-15
Alcan 970	200	195	195	-15
Alcan 980	200	195	195	-15
Alcan 990	200	195	195	-15
Alcan 1000	200	195	195	-15

fonds mutuels

CMFA Members	yMortgage	4.79				
AGF Group	yMutual	5.39				
Amer Growth 4.70	yRetirement	5.67				
Cdn Exp 13.32	yDividend	7.11				
Cdn Sec 5.03	yProvidt Slt 5.32	5.32				
Cdn Tru 4.44	Nat Res Gth 5.33	5.33				
Cdn Inv 5.12	Planned Invest Gt	5.33				
Gwth Equity 6.15	Canada Gwth 5.28	5.28				
Money Mkt 10.00	Pld Resources 4.35	4.35				
Special 3.04	Sec Inc 5.40	5.40				
All Canadian 9.85	Pret et Reven Gt	4.65				
Comstock 5.86	American 8.82	8.82				
Cdn Inv 5.12	Refrate 6.20	6.20				
Northern Exp 3.67	Prevent Mut 7.28	7.28				
Revenue Gth 4.84						
1990 3.88						
Calvin Bullock G						
Acrolund 1.20	Practical Group	5.84				
Leverage 3.36	Income 5.04	5.04				
Eaton Group	Savings Invest Gt	5.84				
Comwealth 14.09	American 8.82	8.82				
Income 9.28	Canadian 8.48	8.48				
Income 4.43	Retirement 6.20	6.20				
Internatl 6.96	United Bond Shr					
Voting 3.36	yRoyFund 6.27	6.27				
Guardian G	United Group					
Electricity 8.6	yAccumula 4.22	4.22				
GIS 9.19	yAmerican 1.28	1.28				
NGIS 9.19	yHorizon 2.23	2.23				
Northern 2.81	ySecurity 4.53	4.53				
Northmer 3.48	yVenture 2.45	2.45				
Mutual Inc 5.63	yVenture Ref 4.25	4.25				
Sec Income 3.38	Universal G					
Mutual Inc 4.71	Save Equity 8.35	8.35				
Sec Income 3.38	United Pens 5.10	5.10				
Mutual City 5.32	Non Members					
Investors Group	yAssoc Inv 5.40	5.40				
yGrowth 11.61	yBlair 4.65	4.65				
yInternatl 1.82	yCdn Afr Gd 3.96	3.96				
yGrowth 8.47						

Le Péquiste et la Québécoise ne font pas très bon ménage

par Michel Nadeau

La majorité des fumeurs de "La Québécoise" ne sont pas des péquistes et seulement 16% des adeptes de cette cigarette l'ont choisie pour des raisons d'ordre "nationaliste". Le goût, la régularité du produit et sa qualité expliqueraient la décision d'achat dans environ 60% des cas.

Et selon le nouveau président du conseil d'administration de la Société des tabacs laurentiens Inc. M. René Gauthier: "Le produit a été bien accueilli dans certains centres de l'Ontario et des ventes-sondages nous incitent de plus en plus à songer à l'exportation."

Avec l'avocat Richard Drouin, coordonnateur patronal à la table de négociations avec

le Front commun, M. Gauthier et son entreprise, Courtier Provincial ont acquis en 1974 le contrôle de "La Québécoise", une entreprise qui était la propriété de Bastos du Canada, une société appartenant à des intérêts français.

Sans nier l'importance de l'identification culturelle que l'entreprise utilise dans ses efforts de promotion, la direction de la Société des tabacs laurentiens (S.T.L.) ne croit pas qu'un "attachement politique" peut expliquer le succès de la cigarette qui vient de franchir le seuil de la rentabilité avec des ventes de \$5 millions avant impôts en 1975.

"Le chiffre d'affaires net est d'environ \$2.5 millions et représente à peu près 2% du marché" ajoute M. Gauthier. Il

y aurait au Québec un peu plus d'un million de fumeurs.

Le nombre des habitués de "La Québécoise" atteindrait 25,000 environ. La proportion des "occasionnels" est assez importante. Le fait que la compagnie S.T.L. parvienne difficilement à percer le marché des "distributrices automatiques" (contrôlées souvent par les géants du tabac) et que le système de ventes dans les restaurants ne soit pas à point incite une partie significative des acheteurs à abandonner et à revenir au produit selon sa disponibilité.

Un indice intéressant provient de la liste des membres du "Disco Choix", un outil promotionnel créé pour s'assurer la fidélité des fumeurs. A chaque mois, près de 45,000 Qué-

cois reçoivent le palmarès et la liste des disques offerts à rabais (30% en moins) aux fumeurs de "La Québécoise".

"L'offensive au chapitre de la promotion se devait de profiter d'une certaine identification avec la culture québécoise affirme M. François Duffar, directeur général (Montréal) de l'agence Cossette & Ass. "Mais nous ne voulions pas mettre sur le marché un produit politique".

"La publicité d'ensemble porte sur le passé de la culture québécoise (les outils des artisans québécois d'autrefois) alors que le marketing au niveau de notre public régulier est plus centré, par la chanson, sur la culture d'aujourd'hui."

Avec des coupons attachés au paquet de cigarettes, le fumeur peut acheter presque tous les nouveaux disques souvent au prix de \$5.50 (taxe incluse). Certains disques sont offerts à moitié prix par rapport au prix de détail suggéré.

"Cette opération n'est pas rentable (sans toutefois être déficitaire) mais elle nous permet de maintenir des liens réguliers avec notre clientèle" ajoute M. Duffar.

Des études montrent que les fumeurs de "La Québécoise" se retrouvent surtout dans le groupe des 21-40, se répartissent assez également entre les deux sexes et habitent en bonne partie la région de Montréal.

La compagnie Bastos du Canada continue de fabriquer la cigarette avec du tabac dont une bonne part est cultivé au Québec. Bastos produit également les marques Gauloise, Gitanes et Gallia.

Ces cigarettes sont surtout vendues dans les débits de tabac spécialisés. Certains de ces derniers, appartenant à des fabricants de cigarettes ont voulu boudé "La Québécoise" mais Bastos (qui maintient toujours une participation de 10% dans S.T.L.) aurait menacé d'arrêter la vente de ses cigarettes brunes.

Pour ce qui est de l'avenir, on compte maintenir l'effort publicitaire car "c'est la base même du succès d'une cigarette". On songe à offrir d'autres produits à prix réduits aux fumeurs de "La Québécoise". Déjà, ceux-ci peuvent, en plus des disques, acquérir à bon compte des appareils de marques "Sanyo". Les livres seraient le prochain secteur visé.

Pour ce qui est de la distribution, la firme (courtier) Provincial assure depuis mars dernier l'acheminement du produit vers les principaux magasins du Québec. Propriété de cinq hommes d'affaires québécois, Courtier Provincial distribue au Québec environ 300 produits pour le compte de 27 fabricants qui ne veulent pas mettre sur pied une équipe de ventes et de démarcheurs. Au niveau des tabagies, la promotion de "La Québécoise" est effectuée par une équipe de sept représentants.

Genstar et Cadillac négocient le contrôle d'Abbey Glen Property

La société de gestion montréalaise, Genstar Limitée a amorcé des négociations avec le principal actionnaire de la firme Abbey Glen Property en vue de prendre le contrôle de cette entreprise. Présentement, Capital and Counties de Londres détient 62.4% du capital-actions de Abbey Glen, une compagnie de développement immobilier ayant des intérêts en Ontario, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis.

Par ailleurs, Cadillac Fairview de Toronto poursuit toujours des négociations avec les Britanniques en vue de mettre la main sur Abbey Glen.

Alors que les deux prétendants étudient la valeur des actifs de Abbey Glen, on peut s'attendre à une surenchère. "Genstar pourrait déposer d'ici 30 jours une offre d'acquisition pour les titres des Britanniques."

Déjà, le marché boursier a commencé à spéculer sur l'éventualité d'une offre publique d'achat pour le reste des titres. L'action de Abbey Glen, qui se vendait à \$3.40 au début du mois, s'échangeait lundi à \$6.20. Les transactions ont été suspendues hier avec la publication d'un communiqué annonçant les projets de Genstar.

Avec des actifs de plus de \$400 millions, Abbey Glen se classe dans le peloton de tête de l'industrie immobilière au Canada. L'entreprise a acquis plusieurs immeubles aux États-Unis au cours des dernières années. Au Québec, l'entreprise torontoise a des intérêts dans les édifices du 2001 et 2075 University de même que dans un développement résidentiel de l'Ouest de l'île de Montréal.

Abbey Glen est née de la fusion des compagnies Great Northern Capital Corp. et Western Realty Projects.

L'acquisition du contrôle de Abbey Glen s'inscrivait très bien dans le développement de Genstar qui possède plusieurs filiales dans l'Ouest canadien pour la construction d'habitation et la mise en valeur des terrains. Les activités principales de cette société de gestion demeurent cependant dans le domaine des matériaux de construction et des cimenteries, dont Miron Co. est une filiale.

Genstar détient également une participation dans Carma Developers, une société de développement immobilier.

La situation financière de Volkswagen s'améliore

WOLFSBOURG, (AFP) — Le premier constructeur automobile ouest-allemand, le groupe "Volkswagen", commence à sentir les effets de la cure de choc qui lui a été administrée l'année dernière. La réorganisation de la production, la rationalisation et surtout la suppression de quelque 25,000 emplois dans les usines de RFA ont permis de diminuer considérablement les coûts de production et de rattraper quelque peu le retard pris en 1974.

M. Toni Schmuecker, président du directoire du groupe et auteur du plan d'assainissement, a déclaré au cours de sa conférence de presse de bilan à

Wolfsbourg que depuis la fin de l'année dernière, les activités de l'entreprise étaient bénéficiaires. L'exercice écoulé s'est soldé par une perte de 145 millions de DM (859 millions) pour la société-mère et de 157 millions de DM (\$59 millions) pour le groupe entier. En 1974, les pertes avaient atteint 800 millions de DM. (\$320 millions). Il ne sera évidemment versé aucun dividende aux actionnaires.

M. Schmuecker a souligné que "les résultats obtenus jusqu'à présent ne justifiaient pas à compenser les retards accumulés les années précédentes". "VM" est encore loin selon le président d'atteindre un taux de rentabilité comparable à ceux d'entreprises de même taille. D'autre part la demande en biens d'investissement reste faible et la situation conjoncturelle de certains pays d'Europe est encore incertaine: ces éléments sont autant de points d'incertitude sur l'exercice en cours, a encore dit M. Schmuecker.

Le groupe a vendu 715,000 voitures dans le monde entier au cours des 4 premiers mois de cette année, ce qui représente une diminution de 2.7% par rapport à la même période de l'an dernier. C'est la chute du marché américain qui est responsable de cette baisse: les

ventes en Europe ont atteint 136,000 (plus 1.7%), celles en RFA 250,500 (plus 19%). Aux États-Unis, elles ont chuté de 42.4% pour n'atteindre que 81,100 véhicules. La part du groupe au marché ouest allemand est passée de 28.3% au premier trimestre 1975 à 27.1% en 1976.

Le succès de la "Golf" aux États-Unis (elle y est vendue sous le nom de "Rabbit") — plus de 10,000 exemplaires en ont été vendus en mars et en avril — justifie selon M. Schmuecker la décision du groupe d'installer une usine de montage aux États-Unis.

Les livraisons mondiales du groupe se sont élevées l'année dernière à 2.11 millions de voitures, soit 4% de plus qu'en 1974. Le chiffre d'affaires s'est établi à 18.0 milliards de DM (47.5 milliards) soit plus de 11.1%. Le chiffre intérieur montre une progression de 27% à 6.2 milliards de DM et le chiffre extérieur de 4.2% à 12.3 milliard de gression de 27% à 6.6 milliards de dm (\$2.6 milliards).

FONDS F-I-C INC.

Dividende no 54

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de douze cents et demi (\$0.12½) par action privilégiée participante rachetable (autrefois connue comme action Classe "A") a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 juin 1976, payable le 30 juin 1976, aux actionnaires suivants:

a) aux détenteurs d'actions privilégiées participantes, rachetables, inscrits aux registres de la compagnie à la fermeture des affaires le 14 juin 1976;

b) aux détenteurs d'actions privilégiées participantes, rachetables, représentées par des certificats au porteur, sur présentation à l'une ou l'autre des succursales au Canada de La Banque Provinciale du Canada, du coupon no 51, le ou après le 30 juin 1976.

AVIS est également donné que la compagnie a opté, en vertu des articles 83 (1) de la Loi de l'impôt sur le revenu et 395 de la Loi sur des impôts relativement au montant total du dividende susmentionné, pour que ce dividende ainsi déclaré soit payable libre d'impôt dans les mains des actionnaires.

PIERRE MERCIER, c.r.
Le secrétaire,

Franklin K. Seligman
Secrétaire

Montréal, le 12 mai 1976.



La cigarette "La Québécoise" est fabriquée par la compagnie Bastos du Canada à Louiseville. La photo montre une des phases de la préparation du tabac: la pré-humidification des feuilles. Une bonne part du tabac est cultivée au Québec.

La CSD veut sensibiliser le public au marasme de l'industrie textile

OTTAWA (PC) — Dans le but de protéger les quelque 200,000 travailleurs canadiens de l'industrie du textile, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), a présenté, hier à Ottawa, une étude qui traite des maux de cette industrie et qui vise à sensibiliser les autorités gouvernementales sur l'urgence de corriger la situation.

Le président de cette centrale syndicale, M. Paul-E. Dalpé, qui représente quelque 20,000 travailleurs québécois de ce secteur d'activité, a entrepris hier une série de rencontres avec plusieurs groupes. Le président de la CSD a mentionné qu'au cours des prochaines semaines, sa centrale s'efforcera de faire valoir le point de vue des ouvriers et ce, auprès de tous ceux qui ont quelque pouvoir d'intervention: législateurs, technocrates et grand public.

Le document intitulé "Le malaise dans les textiles canadiens ou le geste de la dernière chance", sera finalement, fin mai, porté à l'attention du Comité banque-commerce du Sénat canadien.

La CSD estime que depuis trop longtemps déjà, on "régule" les problèmes du textile canadien sur le dos de sa main-d'oeuvre.

Le document de cette centrale syndicale porte sur les causes du malaise actuel dans l'industrie canadienne du textile, de la dépendance à long terme de la région des Cantons de l'Est qui a misé sur une industrie pour se développer, sur la défaillance de l'industrie du gant, sur la position précaire de l'industrie de la chemise pour homme et garçon, sur l'addiction du vêtement pour hommes en faveur des importations et sur la lutte d'arrière-garde

livrée dans le domaine du sous-vêtement.

"Devant le marasme de l'industrie canadienne des textiles, nous proposons diverses solutions complémentaires. A court terme, nous souhaiterions que le gouvernement fédéral entreprenne une action plus vigoureuse dans le cadre de la politique actuelle: négociation d'ententes bilatérales couvrant tous les piliers où un produit est utilisé, sur des périodes suffisamment longues, élimination des délais injustifiables implicites aux procédures actuelles et engagement de la part du gouvernement à minimiser les modifications qu'il apporte aux recommandations de la Commission des Textiles et du Vêtement."

Le Bill C-215 devrait également être revu, de façon à élargir les conditions d'admissibilité pour les travailleurs. Enfin, une réglementation plus contraignante au niveau de l'équipement s'impose si l'on veut permettre au consommateur de faire un choix éclairé entre les

produits canadiens et les articles importés."

"Il faut naturellement envisager plus que des modifications de court terme pour atteindre certains objectifs. En premier lieu, une reformulation en profondeur de la politique canadienne est absolument nécessaire: il faut songer en termes d'une stratégie globale de développement sectoriel. On devra également consulter toutes les parties en cause afin de s'entendre sur la nouvelle orientation que l'on entend donner à l'industrie. Il serait également souhaitable que des actions soient entreprises afin de sortir le secteur du textile de son isolement relatif face au reste de l'industrie manufacturière: l'intensification des relations inter-industrielles donnerait à cette industrie une cohérence et un dynamisme qu'elle ne possède pas."

"Nous croyons également que les conditions actuelles de l'industrie, de même que les politiques gouvernementales, sont telles qu'il est impossible d'en-

visager une libéralisation des échanges. Sans obstacles à la pénétration étrangère, l'industrie ne saurait survivre. Avant de songer à une libération, plusieurs mesures devront être prises" poursuit la CSD.

"Ainsi, des politiques appropriées de main-d'oeuvre s'imposent: d'une part afin de stabiliser le niveau d'emploi, d'autre part pour diriger la main-d'oeuvre vers des secteurs plus productifs."

"Finalement, la spécialisation des producteurs dans le sous-secteur synthétique, accompagnée d'un processus d'intégration verticale et d'une offensive sur les marchés d'exportation, permettrait d'exploiter les avantages comparatifs certains du Canada dans ce domaine. Avec une telle structure, l'industrie du textile pourrait enregistrer une croissance remarquable au cours des années à venir, et assurer ainsi des conditions d'emploi plus favorables à ses travailleurs," conclut la CSD.

Russel: baisse des profits

Hugh Russel, société de distribution industrielle à l'échelle nationale, rapporte que ses ventes du premier trimestre ont accusé une hausse en raison des nouvelles exploitations qui font partie des résultats pour la première fois. Les conditions concurrentielles des marchés de l'industrie de l'acier, toutefois, ont entraîné des bénéfices moins élevés pour cette période.

Les ventes nettes consolidées pour les trois premiers mois de 1976 se sont établies à \$56,457,000, au regard de

\$48,088,000 en 1975. Les bénéfices nets du premier trimestre se sont chiffrés par \$540,000, ou 21 cents par action ordinaire, contre \$1,423,000, ou 55 cents par action, enregistrés au cours de la même période en 1975.

J.P. Foster, président de la Russel, a déclaré que l'activité de la société dans le domaine de la distribution de l'acier a subi l'effet de la demande languissante qu'on a connue pendant les mois récents dans tous les secteurs des marchés de l'acier, y compris ceux à l'échelle nationale et mondiale. "Il

faut se défaire des stocks excédentaires actuellement sur le marché avant de constater une amélioration nette dans ce secteur," de dire M. Foster.

Le président a affirmé que la société a enregistré de bons progrès dans les autres secteurs de ses exploitations, lesquels forment maintenant plus de la moitié de son activité dans le domaine de la distribution. En raison du rythme saisonnier de ses ventes, les principaux bénéfices découlant de cette source seront enregistrés plus tard au cours de l'exercice.

LA SAUVEGARDE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE Nomination



J. ROLAND BELLEMARE

La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, annonce la nomination de Monsieur J. Roland Bellemare comme membre du Conseil d'administration de la Compagnie.

Monsieur Bellemare est administrateur et secrétaire-gérant de la Caisse populaire de Louiseville depuis 1951. Monsieur Bellemare est en outre président de l'Union Régionale de Trois-Rivières des Caisses populaires Desjardins, président de l'association Coopérative Desjardins, administrateur et vice-président de la Fondation Girardin-Vaillancourt. Il est également très actif au sein de plusieurs autres organismes coopératifs, professionnels et sociaux.

LES INDUSTRIES MAISLIN LTÉE

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Les Industries Maislin Ltée aura lieu au Salon St-Laurent à l'Hôtel Reine Elizabeth, Montréal, Québec, mercredi, le 2 juin 1976, à 10:30 heures de l'avant-midi aux fins suivantes:

1. Recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers de la compagnie pour l'année se terminant le 31 décembre 1975, le rapport des vérificateurs sur les états financiers;
2. Élire les administrateurs;
3. Nommer les vérificateurs;
4. Discuter de toute autre affaire qui pourra être dûment soumise à l'assemblée.

Seuls les actionnaires dûment inscrits aux registres à la fermeture des affaires le 9 avril 1975 ont droit d'assister et de voter à cette assemblée.

Franklin K. Seligman
Secrétaire

MALIBU \$145
Chevelle, V-8, servo-direction, servo-trains, pneus radiaux blancs avec enjoliveurs de roue, radio AM.

CAMARO \$159
V-8, servo-direction, servo-trains, pneus radiaux blancs avec enjoliveurs de roue, modèle consul, radio.

MONTE CARLO \$159
"S" V-8, servo-direction, servo-trains, pneus radiaux blancs avec enjoliveurs de roue, dégivreur arrière, radio.

FIREBIRD \$159
V-8, servo-direction, servo-trains, pneus radiaux blancs avec enjoliveurs de roue, consul, radio.

IMPALA \$159
Chevrolet V-8, servo-direction, servo-trains, pneus radiaux blancs, enjoliveurs de roue, dégivreur arrière, radio AM.

CUTLASS "S" \$160
Oldsmobile, V-8, servo-direction, servo-trains, pneus radiaux blancs, enjoliveurs de roue, dégivreur arrière, radio.

CADILLAC \$399
Seville, V-8, équipée de tous servos, air climatisé, stéréo AM/FM, cassette, pneus radiaux blancs, tuyau d'échappement, 50,000 milles gratuits.

MONZA \$139
Automatique, servo-direction, servo-trains, pneus radiaux blancs, enjoliveurs de roue, radio.

TORONADO \$295
"Brougham", servo-direction, servo-trains, siège et vitres électriques, vitres teintées, air climatisé, pneus radiaux blancs, enjoliveurs de roue, radio AM/FM.

T-BIRD \$285
V-8, servo-direction, servo-trains, vitres teintées et électriques, air climatisé, pneus blancs, enjoliveurs de roue, radio AM/FM.

NOVA \$137
Automatique, 6 cyl. servo-direction, servo-trains, pneus blancs, radio.

CHEVY VAN \$140
"G", servo-direction, servo-trains, suspension à haut rendement, grands miroirs de côté.
...et plusieurs autres...

BARNABÉ LE PROUVE VOUS POUVEZ CONDUIRE UNE AUTOMOBILE 1976 SANS INVESTIR DES MILLIERS DE DOLLARS

Barnabé MOTORS LTD.
CHEVROLET et OLDSMOBILE

LES SPECIALISTES
La maison du service depuis 25 ans
Nous voulons vous louer une voiture.

925 Boul. Laurentien St-Laurent 744-6401
BAIL DE 36 MOIS - 50,000 MILLES GRATUITS, PAS DE RESPONSABILITÉ DE REVENTE.

Air Canada cherchera une autre formule

Désireuse d'apaiser la tempête soulevée par son règlement interdisant l'usage du français dans les cabines de pilotage, la société Air Canada a donné ordre de réviser la formulation de cette clause litigieuse de façon à restreindre la portée de l'interdiction.

Le directeur des relations publiques pour l'Est du pays, M. Gérard Lareault, a en effet déclaré hier que le processus était en marche pour la préparation d'une nouvelle version de ce "fameux règlement", qui n'aurait jamais dû être édicté, selon lui.

Dans une conversation téléphonique, M. Lareault a dit que le nouvel article du règlement confirmait en fait le statu quo, à savoir que les communications relatives à la marche de l'appareil sont faites en anglais seulement pour éviter toute confusion.

Cette règle de procédure n'interdit en rien, selon lui, les conversations privées dans leur langue entre francophones. Bref, les pilotes francophones pourront continuer à échanger des blagues en français et demander leur café en français à l'hôtesse francophone.

"English only will be used on the flight deck, with the exception of passengers", stipule cette clause litigieuse, ajoutée le 20 avril dernier au manuel des procédures de vol publié uniquement en anglais. C'est à la demande des pilotes d'Air Canada, dont 1461 sur 1571 sont anglophones, que cette précision a été apportée.

Les pilotes anglophones commencent en effet à voir d'un mauvais oeil la tendance grandissante de leur collègues francophones à utiliser la langue de Molière entre eux.

Tel que formulé le règlement du 20 avril interdisait toute conversation en français dans les cabines de pilotage, au moment même où pilotes et aiguilleurs francophones tentent d'amener le ministère des Transports à permettre l'implantation du bilinguisme dans les communications aériennes au Québec.

Dans un communiqué émis hier, le président du Conseil régional de Montréal de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Maurice Roy, dénonce Air Canada, qui a cédé, selon lui, au chantage des pilotes anglophones plutôt que de respecter l'esprit de la loi sur les langues officielles.

M. Roy ajoute que les pilotes francophones d'Air Canada viennent s'ajouter aux autres francophones à qui on refuse les droits consentis par la loi sur les langues officielles, à savoir les contrôleurs aériens, les pilotes maritimes, les postiers et les cheminots.

"Le gros problème, ajoute-t-il, c'est que l'établissement national de tous les syndicats canadiens est anglophone. Il s'avère même que la plupart de ces syndicats se sont prononcés contre la loi des langues officielles quand le gouvernement l'a fait adopter en juin 1973."

M. Roy ajoute que le Conseil régional de Montréal de l'Alliance de la fonction publique est prêt à appuyer les pilotes francophones dans une éventuelle campagne de boycottage d'Air-Canada.

Place Bonaventure sera entendue à l'automne

Alors que le propriétaire de la Place Bonaventure conteste depuis 1966 l'évaluation de cet édifice pour les fins de taxation municipale, ce n'est qu'à l'automne prochain que le Bureau de révision entendra cette cause.

C'est ce qui ressort des documents approuvés par le comité exécutif de Montréal, hier, où l'on faisait état de ce dossier. Le terrain et l'édifice de la Place Bonaventure ont été évalués, pour 1976, à une somme globale de \$69.3 millions par le Service d'évaluation de la CUM. Le propriétaire prétend pour sa part que la valeur réelle de l'ensemble n'est que de \$31 millions. En principe cette cause doit être entendue du 5 octobre jusqu'au 3 décembre.

Rouyn-Noranda: 50 ans

Les villes jumelles de Rouyn-Noranda célébreront le 50^e anniversaire de leur fondation cet été, du 18 au 27 juin, en commémorant les grandes dates de leur histoire par une série de manifestations, et en organisant des expositions permanentes et des fêtes de toutes sortes.

On recréera un village historique tandis que les archives de Rouyn-Noranda seront ouvertes aux visiteurs.

Une exposition de documents et de photos retracera l'histoire des premières expéditions d'Edmond Horne dans le Nord-Ouest québécois, et celle de la période de colonisation marquée par l'ouverture des mines de cuivre, en plus des incendies nombreux qui ont ravagé les deux villes.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés
le samedi

844-3361



Une vieille dame traumatisée par le cauchemar de secousses continues dans la région d'Udine. (Téléphoto AP)

De nouvelles secousses font plusieurs blessés

(D'après Reuter - PC - AFP) — La terre a tremblé à nouveau hier dans le Frioul où le dernier bilan du séisme de jeudi soir se situe aux alentours de 900 morts. Trois secousses supérieures à trois sur l'échelle Richter se sont produites hier matin. En soirée, deux autres secousses cette fois supérieures à 6 ont été ressenties provoquant un début de panique dans la région.

Ces deux dernières secousses ont été les plus intenses enregistrées dans la région depuis le tremblement de terre de jeudi. Des bâtiments déjà endommagés se sont écroulés à Majano, l'une des localités les plus affectées. En outre, des glissements de terrain ont été signalés tandis qu'à Gemona le courant électrique a été coupé. Ces secousses auraient fait plusieurs blessés.

L'épicentre des nouvelles secousses, probablement situé en mer Ionienne entre l'Italie et la Grèce, se trouve dans un secteur où en août 1953 un violent tremblement de terre avait fait 800 morts et des dégâts considérables. Ces dernières n'ont aucun rapport direct avec celles de jeudi soir.

Mais l'attention se porte maintenant sur l'énorme tâche de reconstruction qui attend les habitants de la région. Le nombre des sans-abri varie entre 50,000 et 150,000. Les maires des villages et hameaux détruits partiellement ou 95% ont remporté un succès certain en obtenant d'avoir la haute main sur le programme de reconstruction. L'attitude des habitants du Frioul se résume par une phrase en dialecte local que l'on entend un peu partout: "Faisin di bessoi" ou en traduction libre, "Laissez-nous faire".

Le gouvernement a annoncé lundi soir qu'il mettrait immédiatement 200 milliards de lires à la disposition du programme de reconstruction. Il devait autoriser une somme supplémentaire de 700 milliards dans la soirée ou aujourd'hui même.

Les habitants du Frioul sont cependant catégoriques: ils ne veulent pas du préfabriqué et préfèrent demeurer sous la tente jusqu'à ce que leurs maisons soient

reconstruites. Ils ne tiennent pas à subir le même sort que les habitants de la vallée de Belice, en Sicile: victimes d'un tremblement de terre il y a huit ans, ils vivent encore dans des logements "temporaires" bien que plusieurs milliards de lires aient été débouqués pour le programme de réhabilitation.

La psychose du tremblement de terre plane encore sur la région, mais la vie reprend ses droits et un retour à la normale s'esquisse chaque jour davantage. Les magasins ont rouvert leurs portes et, même partiellement détruites, les usines fonctionnent à nouveau.

D'autre part, la compagnie aérienne CP Air a annoncé hier qu'elle assurerait le transport gratuit des Italiens d'origine italienne qui souhaitent se rendre en Italie pour visiter des parents sinistrés.

Des avions seront mis à la disposition des Italiens ayant des parents dans les régions touchées pour des vols aller-retour entre tout point de départ canadien et Milan ou Rome. Jusqu'à 40 sièges seront ainsi offerts à bord des appareils de CP Air qui doivent quitter le Canada d'ici la fin de la semaine. Les personnes intéressées doivent se procurer auprès des autorités consulaires italiennes un document attestant qu'elles sont originaires des régions sinistrées. Elles devront être de retour dans les 60 jours et pas plus de deux membres d'une même famille sont admissibles à ces voyages.

A Washington, le président Ford a demandé hier au congrès de débloquer \$25 millions pour les sinistrés du Frioul et a annoncé que le vice-président Nelson Rockefeller visitera la région dans le courant de la semaine.

A Toronto, le fonds de secours pour les sinistrés atteint maintenant la somme de \$700,000 et on espère recueillir un million d'ici quelques jours. Dans la ville de Brantford, une autre collecte a été organisée, notamment auprès des 2,000 familles italiennes de cette localité. L'argent servira à l'achat de matériel à la Croix-Rouge et expédié gratuitement par Alitalia. Cette société aérienne transportera quelque 140 citoyens à Rome d'ici la fin de semaine, sans frais.

Ford perd une sixième élection primaire

NEW YORK (AP-AFP) — M. Ronald Reagan arrivait hier soir légèrement en tête dans l'élection primaire du Nebraska devant le président Gerald Ford qui a toutefois battu son rival à l'investiture républicaine en Virginie occidentale.

Selon une projection de la chaîne CBS, les résultats partiels indiquent une avance de deux pour cent pour l'ancien gouverneur de Californie sur le président Gerald Ford qui semble en passe de perdre ainsi sa sixième élection primaire.

Le président sortant, par contre, a distancé son rival à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle de novembre en Virginie Occidentale. M. Ford obtient 56 pour cent des suffrages contre 44 pour cent à M. Reagan.

Dans le camp démocrate M. Jimmy Carter a remporté avec 35 pour cent des voix l'élection primaire du Connecticut. Dans le Nebraska le sénateur Frank Church paraît en mesure, selon les résultats partiels, de vaincre avec environ 39 pour cent des votes contre 34 pour cent à l'ancien gouverneur de Georgie. En Virginie Occidentale, le "fils favori de l'état", le sénateur Robert Byrd a triomphé, comme prévu, en recueillant 90 pour cent des suffrages face à un seul opposant, le gouverneur de l'Alabama, M. George Wallace.

Cette nouvelle défaite pour M. Ford, qui a essuyé depuis le 23 mars cinq échecs successifs, en Caroline du Nord, au Texas, en Indiana, en Georgie et en Alabama et se maintient largement derrière M. Reagan quant au nombre des délégués dont les voix, lui sont acquises à la convention républicaine, ne lui est pas nécessairement fatale.

Mais elle risque de se répercuter, mardi prochain 18 mai, dans les primaires du Michigan.

Un incendie ravage la polyvalente de Mortagne

Un incendie s'est déclaré vers midi hier, à la polyvalente de Mortagne causant des dégâts très importants à l'ail des services et à l'auditorium.

Selon un porte-parole de la commission scolaire, personne n'a été blessé et l'évacuation des 2,900 élèves a pu s'effectuer dans le calme. Les cours ont été suspendus pour une période indéterminée mais il semble que les élèves pourront terminer leur année sans trop de difficultés puisque ni les classes ni les locaux de l'administration n'ont été ravagés sinon par la fumée.

Pour l'instant, l'origine du feu demeure inconnue; l'endroit exact où s'est déclaré le sinistre n'était pas connu en fin d'après-midi hier. Il semble toutefois que se soit dans l'auditorium, au-dessus de la cafétéria qu'ait pris naissance l'incendie qui s'est propagé ensuite à la bibliothèque, au centre audio-visuel et aux laboratoires de sciences. Le plafond de la cafétéria s'est effondré et six pouces d'eau recouvraient le plancher de cette salle après l'incendie.

Mise en chantier en 1968, la polyvalente de Mortagne, sise à l'entrée de Boucherville, recevait cette année quelque 2,950 élèves et devait être prêtée à l'armée canadienne cet été dans le cadre des Jeux olympiques. Selon un porte-parole de la commission scolaire de Chamby, ces plans ne devraient pas être modifiés et l'année scolaire pourra se terminer sans trop de heurts lorsqu'un bon ménage aura rafraîchi les lieux noircis par la fumée.

Lieutenant-colonel Anne-M. Bélanger

VALCARTIER (PC) — Le ministère de la Défense nationale vient d'annoncer la promotion du major Anne-Marie Bélanger au rang de lieutenant-colonel, ainsi que sa mutation au quartier général de la Défense nationale en tant qu'officier des carrières militaires pour les services infirmiers.

Cette promotion peut sembler anodine au départ, mais le lieutenant-colonel Bélanger est en fait la première Canadienne française à atteindre ce rang dans les Forces canadiennes, et sa carrière est loin d'être terminée, loin de là.

17 et 18 mai "Dans Hochelaga, on se rassemble"

par Gilles Provost

Convaincus qu'Hochelaga n'est pas un quartier comme les autres, ses communautés chrétiennes ont pris l'initiative de réunir les principaux organismes qui tentent d'améliorer la vie du quartier pour organiser une rencontre entre ces mouvements et l'ensemble de la population, lundi et mardi, au Centre culturel de l'Est (2351 Chamby).

"Tous les citoyens qui veulent prendre un 'bain de quartier' et prendre contact avec leurs voisins qui travaillent déjà à améliorer la vie collective sont les bienvenus," a expliqué au DEVOIR le coordonnateur de ce rassemblement, l'abbé Serge Giroux, de la paroisse Saint-Emile.

"Nous avons voulu que les gens prennent conscience de tout ce qui se vit autour d'eux, qu'ils découvrent tous les mouvements qui peuvent les aider ou qui auraient besoin d'un coup de main. Nous voulons en quelque sorte célébrer la vie d'Hochelaga sous le thème 'Dans Hochelaga, on se rassemble'."

Parmi les 40 organismes qui animeront les 13 stands de cette rencontre-exposition, il y a le Centre local de service communautaire, les services de loisirs, le Mouvement des travailleurs chrétiens, la popote roulante, l'âge d'or, les conseils de paroisse de paroisse, les comités d'école, des équipes de prière, les ACEFS, le Rassemblement scolaire Hochelaga-Maisonnette, le mouvement eucharistique, la SSJB, la Saint-Vincent-de-Paul, les mini-prix, les services de préparation au mariage et au baptême, le Service d'orientation des foyers, etc.

L'initiative d'un tel rassemblement est venue du conseil de paroisse qui regroupe des représentants (laïcs et prêtres) des six paroisses de ce quartier.

"Le Conseil de paroisse considère que l'Eglise a une fonction de rassemblement et d'animation dans le milieu où elle est insérée", a expliqué l'abbé Giroux.

"Il nous semblait important de stimuler la vie de notre milieu en facilitant les relations entre les divers organismes qui travaillent isolément, que ce soit au sein de la structure ecclésiale ou ailleurs. Dans le fond, nous travaillons tous dans le même but."

"En plus de faciliter la collaboration entre les divers organismes du quartier, nous avons aussi voulu montrer aux citoyens ce qui se fait de valable chez eux. Si les chrétiens doivent vivre leur religion tous les jours et pas seulement à la messe du dimanche, une manifestation de ce genre devrait permettre à plusieurs de concrétiser enfin leurs bonnes intentions au contact de ceux qui sont déjà engagés..."

Selon M. Giroux, le seul fait d'organiser une telle manifestation a grandement amélioré les relations entre les divers organismes.

"Déjà, a-t-il dit, il y a eu des résultats concrets: par exemple la Popote roulante avait grandement besoin d'un véhicule pour aller porter des repas à certains jours de la semaine. Or, grâce aux contacts des derniers mois, on a trouvé un autre organisme qui pouvait prêter une camionnette quelques heures par semaine..."

le bridge

Quelle main généreuse!

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Tous vulnérables

NORD	
♦ 9842	
♥ 54	
♦ 994	
♦ AR 62	
OUEST	
♦ RD 1076	
♥ —	
♦ DV 87	
♦ DV 103	
EST	
♦ AV 53	
♥ DV 1092	
♦ DV 102	
♦ 85	
SUD	
♦ —	
♦ AR 8763	
♦ A 653	
♦ 974	

Les enchères:
Sud Ouest Nord Est
1 ♥ contre sur cont. 1 ♦
2 ♥ 2 ♣ 3 ♥ passe
4 ♥ passe

Entame: Le Roi de pique.
Sud misait sur un support d'aout de son partenaire un peu plus reconfortant. Il coupa l'entame du Roi de pique et joua l'As d'aout pour en voir la distribution. Horreur. Est avait 5 piques dont 3 deviendraient maîtres. Dans quel précipice se hardiesse le conduira-t-il. Son ouverture avec 11 points était justifiée à cause de sa chancane en pique. Sud était un joueur optimiste; il ne voulait pas accepter la perte qui semblait évidente de 2 carreaux, 1 trèfle en plus de 3 coeurs pour un déficit de 300 points.

A la troisième carte, il joua un

petit trèfle vers l'As du mort. Celui-ci prit la levée et joua un pique qu'il coupa de sa main avec un petit atout. Il joua de nouveau un trèfle et le Roi du mort s'en empara. Sud coupa le retour du troisième pique, tout allait bien. Il était tout à fait normal que la main d'Est contienne 4 piques. Et Sud continuant de chance remis la main au mort avec le Roi de carreau. Le quatrième pique fut coupé du 7 de coeur. L'As de carreau du déclarant fut joué et Est fournit avec une politesse sans pareille. Le Roi de coeur fut joué et Sud dut compter ses levées plusieurs fois n'en pouvant croire ses yeux: L'As et le Roi dans les couleurs de trèfle, de carreau et de coeur ce qui fait 6 levées et 4 coupes faites avec de petits atouts; 10 levées en tout, un contrat exécuté à trois: le partenaire, la distribution et le déclarant. Ce qui veut dire qu'à l'étude de sa main et de celle du mort, il ne faut jamais désespérer du résultat; le bon joueur doit trouver, selon le placement des cartes, la conduite du jeu qui lui rapporte le plus grand nombre de levées possible. Dans des cas semblables à cette main-ci le déclarant ne doit pas non plus perdre contrôle de l'aout. Dans ces répartitions de mauvaise fortune qui sont assez fréquentes, le déclarant doit faire tout son possible pour couper des perdantes avec ses petits atouts. C'est la manière la plus pratique de rapporter le plus grand nombre de levées. Le hasard bénéfique de la main ci-dessus ne se produit pas fréquemment.

Calgary et Vancouver. Service Orange direct à 8h, chaque jour.



Notre personnel de bord au regard souriant vous fait un accueil chaleureux. Son hospitalité est tout aussi authentique que notre argenterie et notre porcelaine.

CP Air

Orange, la douceur de voyager vers l'Ouest canadien